

MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES DE GENRE

NGUYEN

Anh Thy



DE L'HISTORICITÉ
À LA CONTEMPORANÉITÉ
DU MATRIMOINE

ENJEUX CRITIQUES

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel et que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance. Je suis conscient·e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement constitue un plagiat et que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat comme prévues dans le *Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain* au Chapitre 4, Section 7, article 107 à 114.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude.

Nom, Prénom : Nguyen, Anh Thy

Date : 15 août 2021

Signature de l'étudiant·e :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the name 'Anh Thy' followed by a long horizontal stroke.

De l'historicité à la contemporanéité du mariage :
enjeux critiques

Mémoire-essai

TABLE DES MATIÈRES

Préface	6
Introduction	8
De l'historicité de la notion de matrimoine	11
1. Archéologie de la notion de « matrimoine »	11
2. Actualité(s) du mot et maillage de sens	12
De l'invisibilisation du matrimoine	16
1. Logiques de capitalisation : les versants socioéconomiques du matrimoine	17
2. Logiques de patrimonialisation dans la création artistique : les versants culturel, institutionnel et politique du matrimoine	28
3. Le sexe du regard dans nos représentations et narrations	35
De la résurgence du matrimoine	42
1. Mouvement critique et critique d'un mouvement	42
2. Le matrimoine comme outil critique	53
3. Vers et pour une redéfinition des contours d'un héritage commun, inclusif et convergent	55
Conclusion	60
Bibliographie	62

Désolé[e] de vous déranger,

Mais c'est la révolution.

(Subcommandante Marcos, dans Lawrence Ferlinghetti, *Poésie. Art de l'Insurrection*, 2012)

PRÉFACE

L'ouvrage *Écrire l'histoire des femmes et du genre* de Françoise Thébaud fait déjà date, en même temps que certains enjeux abordés restent toujours d'actualité¹. Les travaux en études de genre, qu'ils soient théoriques ou de terrain, prolifèrent depuis ces dernières décennies. Ils sont reconnus à présent comme constitutifs d'un champ académique à part entière. En outre, l'amalgame entre études de genre et posture spontanément ou résolument militante est *a priori* entériné. Les interférences possibles entre sujet et objet de recherche restent encore parfois discutées, mais la méfiance quant au caractère pseudo- ou anti-scientifique de ces recherches s'est globalement estompée. Les chercheurs et chercheuses s'intéressant à l'objet « genre » n'ont plus à se justifier ni à se revendiquer d'une « objective neutralité ». Au contraire, signifier au lectorat d'où l'on parle est devenu un substrat commun de la production du savoir.

En ce sens, ce mémoire-essai se situe pleinement dans la lignée des travaux de Donna Haraway et de Sandra Harding relatifs au « *standpoint theory* » et à la « *strong objectivity* », qui reposent sur la reconnaissance du positionnement de toute personne productrice de savoir et sur sa capacité à en rendre compte². La vision selon laquelle la connaissance est toujours partielle, limitée et située est presque devenue aujourd'hui un lieu commun des études féministes, voire plus largement des travaux en sciences sociales. De ce point de vue, ce travail ne s'excepte pas du positionnement décrit puisque je crois profondément en l'apport de la connaissance située et en la fonction épistémologique de la subjectivité.

Ainsi, ce mémoire-essai s'inscrit dans une perspective de recherche, en même temps qu'il prend racine dans des observations et réflexions plus personnelles. Mon inscription à ce master de spécialisation en études de genre fut concomitante avec le moment où j'achevais la rédaction de mon manuscrit de thèse en philologie médiévale. Ce fut une période où je questionnais mon avenir après-thèse et ma volonté de poursuivre ou non une carrière dans le milieu académique, avec un sentiment en demi-teinte, qui renvoie à la fois à l'angoisse d'un achèvement et à l'enthousiasme de dégager de nouvelles opportunités. Ce fut surtout une période où je ressentais

¹ Françoise THÉBAUD, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2^e éd. revue et augmentée, Lyon, ENS Éditions, 2007 (1998).

² Donna HARAWAY, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », dans *Feminist Studies*, vol. 14, n°3, 1988, p. 575-599 ; Sandra HARDING, « Rethinking standpoint epistemology. What is 'strong objectivity' ? », dans Linda ALCOFF et Elizabeth POTTER (éd.), *Feminist Epistemologies*, New York, Routledge, 1993, p. 49-82 ; EAD. (éd.), *The Feminist Standpoint Theory Reader*, New York/Londres, Routledge, 2003 ; EAD., *Objectivity and Diversity. Another Logic of Scientific Research*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2015.

une soif d'ailleurs pour mieux m'abreuver d'ici. Si je côtoyais déjà de façon intime la question du genre au travers de mes lectures personnelles, j'ai appris dans le cadre de ce master à la construire en tant qu'objet théorique. Constatant qu'elle n'appartenait à aucun champ en propre mais qu'elle était transversale à de nombreuses disciplines, je me suis profondément réjouie du décroisement auquel elle nous convie. C'est ce même caractère indiscipliné que je continue à cultiver aujourd'hui.

Durant mes années de recherche, j'ai pu faire le constat d'un prisme androcentré dans la production du savoir scientifique et de la prégnance des mécanismes de domination – masculine et féminine confondues – au sein des milieux où ce savoir est produit, transmis, reçu. Je pense être parvenue tant bien que mal à poser la distance critique nécessaire pour éviter l'amalgame entre cet environnement et mon inscription en son sein. J'ai entrepris également une réflexivité sur ma posture de chercheuse ainsi que sur ma situation d'énonciation, dans un contexte de tension permanente causée par l'injonction de penser subjectivement et d'écrire objectivement. À cet égard, le parti pris d'écrire ce mémoire à la première personne reste pour moi une épreuve difficile, qui m'ôte tout sentiment de maîtrise et qui m'oblige à déconstruire les codes acquis jusqu'alors. Qu'à cela ne tienne, je me dis que recherche n'a jamais rimé avec commodité. Plus encore, sortir de son périmètre de confort me semble nécessaire pour questionner nos connaissances positivistes, opérer une remise en cause du savoir constitué, et ébranler l'académisme en place, encore trop souvent feutré.

Dans une logique similaire, j'ai toujours cherché dans mon quotidien à militer contre les catégorisations exclusives. D'ailleurs, je dois reconnaître que je rencontre une certaine satisfaction à observer que cet engagement – en tout cas c'est ainsi que je le perçois – semble aujourd'hui s'inscrire dans un mouvement collectif de plus en plus largement partagé.

Pour l'heure, je me réjouis d'observer la pléthore de ressources en circulation, d'outils mis à disposition pour s'éduquer en toute liberté et autonomie, l'importance de plus en plus croissante de la mobilisation de citoyens et de citoyennes en faveur de différentes luttes sociales. Il m'arrive de me dire que tout ceci ne résulte finalement que d'un effet de perspective, d'un *habitus* social qui caractérise les groupes d'individus et les milieux que je fréquente, qu'au final le monde est toujours ce qu'il est et que la misère sociale reste inchangée. Je crois néanmoins, ou plutôt j'ai envie de croire intimement, que la génération à laquelle j'appartiens et surtout celle que je vois me succéder sont investies d'une incommensurable témérité et d'un pouvoir d'agir dont ne disposaient pas les générations précédentes. Cette conviction est aussi effrayante que vivifiante.

INTRODUCTION

Des noms de femmes commencent progressivement – bien qu'à pas comptés – à parsemer les places, les parcs, les plaques des rues, les impasses et les stations de métro ; à se frayer une place dans l'espace public. Cette évolution, encore réservée mais néanmoins effective, participe des nombreuses initiatives visant à valoriser le matrimoine matériel et immatériel transmis par les femmes. Si ces initiatives sont plurielles, foisonnantes et très actuelles, force est de constater que ces qualités traduisent dans le même temps une absence de structuration au niveau de la stratégie et des actions qui en découlent, voire de définition consensuelle quant à la notion et à l'objet « matrimoine ».

Dans le cadre de cette étude, j'ai donc souhaité procéder à une analyse méta de ces propositions événementielles et, plus largement, interroger de façon inédite un possible champ de savoir en émergence.

Pour ce faire, je n'ai pas entrepris une démarche systématique d'analyse des sources. Je me suis plutôt baladée au gré du parcours que chacune m'invitait à tracer. J'ai flâné dans de nombreuses lectures issues de théories féministes et des études de genre, champ qui m'apparaît actuellement comme ce qu'il y a de plus stimulant pour appréhender et déconstruire les rapports sociaux de domination. Dans une logique erratique de braconnage³, j'ai (re)parcouru des ouvrages et des textes en cherchant à m'abreuver de certaines propositions et réflexions ancrées dans différents champs disciplinaires (histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, ethnographie, histoire, historiographie, études féministes), avec des approches épistémologiques et méthodologiques variées, souvent généreuses et fécondes. J'ai essayé de mobiliser certains concepts théoriques, pas toujours développés dans le cadre des études de genre, pour les discuter. J'ai mêlé des hypothèses interprétatives personnelles aux pensées critiques de théoriciennes et de théoriciens. J'ai également pris la mesure des débats en cours pour ancrer ma réflexion dans une vive actualité, et ce, dans une époque de surmédiatisation et de saturation informationnelle.

Ce mémoire dissémine ici et là certaines de ces pistes de réflexion, qui n'épuisent certainement pas le sujet, pour l'inviter précisément à rester ouvert. Il en esquisse les contours, plus qu'il ne les traite systématiquement et exhaustivement. Il présente à la fois les limites et

³ En référence au concept de Michel DE CERTEAU, « Lire : braconnage et poétique des consommateurs », dans *Projet*, n°124, 1978, p. 447-457.

les dimensions d'un essai. Aussi, la vision diachronique qui caractérise en partie ce travail ne relève pas d'un traitement systématique par siècles ou périodes ; il s'agit plutôt de tenter de dégager des tendances et inflexions générales prises par l'histoire, celles qui m'apparaissent comme les plus dominantes et saillantes. Cette démarche n'exclut pas une certaine simplification des réalités et une subjectivité dans le choix de ce qui est retenu. Certaines idées exposées au travers de ces pages sont donc encore en balbutiement, mais j'assume la candeur désarmante des idéaux dont elles se font l'expression. Il faut bien entreprendre à partir d'ébauches et de prémices.

Je constate – et regrette dans le même temps – que beaucoup de termes invoqués dans le cadre de cette étude (e. g. mixité, inclusivité, égalité) sont largement galvaudés. Pour pallier ces « égarements » lexicaux, je m'efforcerai de faire en sorte que le lectorat saisisse le sens de ma pensée en précisant systématiquement l'acception entendue, tout en (ré)investissant pleinement le sens premier de ces termes.

Par ailleurs, je parle de « patrimoine » uniquement lorsqu'il s'agit de faire référence au legs transmis par le groupe dominant des hommes, et de « matrimoine » lorsque je me réfère au legs transmis par le groupe invisibilisé des femmes. Lorsqu'il s'agit de désigner de manière générale le sens jusqu'à présent recouvert par la notion de « patrimoine », je prends le parti de recourir à la locution d'« héritage culturel », qui, en l'état des connaissances actuelles, me semble la plus pertinente à mobiliser. En effet, outre le fait qu'elle se présente comme non binaire, elle dénote en même temps une double appartenance sémantique jusqu'ici recouverte par le terme « patrimoine », à savoir le sens de possession et de capitalisation et celui de transmission immatérielle.

Aussi, tout au long de ces pages, j'égrène des œuvres picturales, dont le geste artistique ou politique rencontre mes sensibilités esthétiques et mes engagements, quels qu'ils soient. Toutefois, il ne faut pas chercher à identifier le rapport entre le texte et l'image. Le choix et la fonction de ces reproductions sont par eux-mêmes signifiants, en ce qu'ils traduisent plus indirectement le geste de ce mémoire-essai.

Ce mémoire constitue un essai structuré en trois parties, qui s'inscrivent selon trois temporalités. La première partie consiste à historiciser la notion de « matrimoine » et à souligner les évolutions prises par celle-ci depuis son étymon latin jusqu'à ses acceptions contemporaines. Au-delà du parallélisme entre l'évolution sémantique du mot et les réalités qui l'accompagnent, je m'attache, dans la deuxième partie de ce mémoire, à mettre en avant certains

des mécanismes récurrents qui ont participé à l'invisibilisation du matrimoine depuis le XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui, parfois en les passant en revue de façon quelque peu cavalière en raison non seulement des limites de cette étude mais aussi de certaines redondances avec les travaux existants, dont la monumentale *Histoire des femmes en Occident*⁴. Enfin, dans la troisième et dernière partie de cette étude, il s'agit de m'intéresser à l'actualité de la notion de « matrimoine » et au succès dont elle jouit, en établissant une lecture critique des initiatives culturelles existantes. J'envisagerai alors dans quelle mesure le matrimoine peut endosser la fonction d'outil critique, en tant que grille de lecture pour appréhender plus largement tout processus d'invisibilisation des minorités. Enfin, je terminerai cet essai par les perspectives qu'ouvre le matrimoine, en envisageant une acception plus extensive et une conception plus inclusive de notre héritage commun.

⁴ Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, 5 vol.

DE L'HISTORICITÉ DE LA NOTION DE MATRIMOINE

1. Archéologie de la notion de « matrimoine »

Le terme de « matrimoine », du latin *matrimonium*, comprend étymologiquement deux acceptions : d'une part, l'« ensemble des biens et des droits hérités de la mère »⁵ et, d'autre part, le « mariage »⁶.

Dans l'histoire de la langue, ce terme n'a eu de cesse de se définir en miroir avec celui de « patrimoine ». Ce dernier, issu du latin *patrimonium*, désigne l'« ensemble des biens issus du père et destiné à être transmis à la génération suivante »⁷. Avec le temps, l'inscription du terme « patrimoine » au genre masculin se marque de moins en moins dans les usages, faisant de celui-ci une réalité neutre et, de ce fait là, entraîne la dissolution progressive du terme « matrimoine » à la fois dans le lexique et dans les mœurs.

Par ailleurs, l'histoire du mot « matrimoine » est intrinsèquement liée aux évolutions des réalités historiques qu'il recouvre. La disparition du mot dans le lexique et l'invisibilisation des femmes dans l'Histoire vont de pair, comme j'aurai l'occasion d'y revenir.

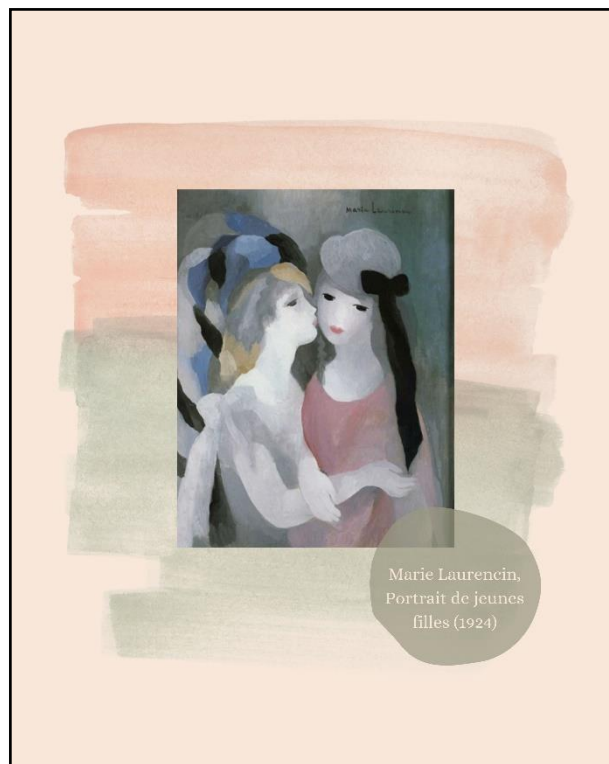
Les premières attestations du mot « matrimoine » datent de la période médiévale, en particulier du XII^e siècle et comprennent les acceptions précédemment soulignées. Au Moyen Âge et jusque sous l'Ancien Régime, matrimoine et patrimoine se côtoyaient dans des rapports de relative égalité. Dans les contrats de mariage, les notaires ou échevins (selon le droit de la région concernée) précisaient les biens dérivant de la lignée du père et ceux issus de la lignée de la mère. Toutefois, dans le lexique médiéval, si « matrimoine » se rapportait strictement aux biens maternels, « patrimoine » présentait déjà un sens plus englobant, à savoir les biens que l'on tenait par héritage de son père ou de sa mère.

⁵ Cette définition génère de nombreuses interrogations relatives à ce que l'on considère comme dérivant de la mère : qu'en est-il par exemple de la transmission issue des sœurs de la mère voire des frères de la mère ? qu'inclut-on ou exclut-on juridiquement dans les biens maternels et jusqu'à quel niveau de la lignée familiale le matrimoine s'étend-il ? La définition des contours du matrimoine mériterait d'être abordée comme prolongement à cette étude, en prenant en considération les particularités historiques, sociales et juridiques de chaque espace géographique envisagé.

⁶ ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, Nancy, CNRS/Université de Nancy-2, [en ligne], <http://www.atilf.fr/dmf>, s. v. *matrimoine*.

⁷ Pour un aperçu de l'histoire du terme « patrimoine », de ses différentes acceptions et enjeux théoriques actuels, voir Dominique POULOT, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e-XXI^e siècle. Du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006 ; Claudie VOISENAT, « Le tournant patrimonial », dans Christian HOTTIN et Claudie VOISENAT (éd.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016 (Ethnologie de la France, 29), p. 17-41.

À la Révolution française, le terme de « matrimoine » est alors éclipsé, et l'héritage culturel ne se décline plus qu'au masculin. Ainsi, l'évolution de l'histoire ôte aux femmes tout droit de propriété et d'héritage en propre au profit d'une (ré)appropriation exclusivement masculine (celle des pères et des maris). Selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, le terme « a vieilli, étant considéré comme un terme burlesque au XVII^e siècle, puis a disparu »⁸. Lorsqu'il connaît certaines résurgences, le matrimoine tend à désigner essentiellement, si pas exclusivement, ce qui a trait au mariage, acception qui n'est pas spécifique à la langue française, mais est partagée par d'autres langues romanes et germaniques.



Marie Laurencin,
Portrait de jeunes
filles (1924)

2. Actualité(s) du mot et maillage de sens

Le terme de « matrimoine » revient sur le devant de la scène à l'époque contemporaine, sous la plume de l'auteur Hervé Bazin qui intitula en 1967 son roman *Le Matrimoine*, au sein duquel il livre une conception traditionnelle de la répartition sexuée des tâches et des responsabilités dans le cadre du mariage de l'après-guerre. Le « matrimoine » connaît ensuite d'autres occurrences, avec une acception davantage culturelle, et non plus juridique. En 1997, le psychanalyste Amine A. Azar s'est penché notamment sur la crise du matrimoine durant le

⁸ Alain REY e. a. (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, nouv. éd. augmentée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2010, s. v. *matrimonial, ale, aux*, p. 1291.

XVII^e siècle, qui elle-même aurait causé une crise de la conscience européenne⁹. Plus récemment, en 2002, dans le champ de la muséologie et selon un prisme particulier relatif aux collections ethnographiques, Ellen Hertz a entrepris une étude sur l'histoire et l'usage de ce mot, dans laquelle elle signale que l'étymologie du terme « matrimoine » est l'histoire à la fois d'une disparition et d'une trace¹⁰. Ensuite, depuis 2011, notamment via l'association HF, la metteuse en scène Aurore Evain, qui travaille sur la dramaturgie et le matrimoine théâtral sous l'Ancien Régime, a souligné la portée symbolique du langage et a largement contribué à donner une visibilité médiatique au concept de « matrimoine » sous son versant d'héritage culturel¹¹.

D'une acception principalement administrative et juridique durant tout le Moyen Âge central jusqu'à l'Ancien Régime, le terme de « matrimoine » se voit ensuite englober par la prétendue neutralité de son équivalent masculin « patrimoine » durant plusieurs siècles, pour réapparaître aujourd'hui sous une acception principalement culturelle.

Selon l'emploi qu'en font ses usagers et usagères, le terme « matrimoine » prend néanmoins des sens sensiblement différents, qui ne correspondent pas toujours à l'histoire du mot. Par exemple, en 2013, l'association *Idem. Question de genre*, travaillant à mettre en lumière le matrimoine local catalan, a défini le matrimoine comme étant « l'héritage exclusivement fondé sur l'action et le traitement des femmes – propre à un territoire – dans l'histoire et l'actualité »¹². Elle a, en outre, signalé de façon doublement erronée que le terme constituait une « Féminisation du Patrimoine » et prenait pour synonyme « Histoire des femmes »¹³. Or, d'une part, postuler que le « matrimoine » constitue une féminisation du « patrimoine », c'est valider du point de vue linguistique que le matrimoine – en tant que concept et réalité – dérive du patrimoine, alors qu'ils ont chacun un étymon propre et par ailleurs coexisté durant plusieurs

⁹ Amine A. AZAR, « Le bon usage du "MATRIMOINE" en psychopathologie », dans *Adolescence*, n°29, 15/1, 1997, p. 287-298.

¹⁰ Ellen HERTZ, « Le Matrimoine », dans Marc-Olivier GONSETH, Jacques HAINARD, Roland KAEHR (éd.), *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 153-168, [en ligne], <https://doc.rero.ch/record/19978>.

¹¹ En 2019, Aurore Evain affirme que « Si on considère le matrimoine comme un néologisme, il n'a pas de sens en effet. Mais si on accepte d'entendre que ce terme fait partie, comme le mot *autrice*, des féminins qui ont été effacés, pour des raisons discriminantes, par des institutions politiques et culturelles, notamment l'Académie française, traversées alors par des idéologies sexistes, qui vont à l'inverse des valeurs que notre société défend aujourd'hui, alors il entre en résonance avec notre modernité. » (50-50, « Rendre visibles les femmes dans l'histoire culturelle et artistique consiste à s'attaquer aux violences symboliques de la domination masculine », [en ligne], <https://www.50-50magazine.fr/2019/09/04/aurore-evain-rendre-visibles-les-femmes-dans-l-histoire-culturelle-et-artistique-consiste-a-sattaquer-aux-violences-symboliques-de-la-dominance-masculine-1-2/> [page consultée en juin 2021]).

¹² IDEM. QUESTION DE GENRE, *Le matrimoine catalan : 66 femmes*, Canet-en-Roussillon, Éditions Trabucaire, 2013.

¹³ *Ibid.*

siècles dans l'histoire de la langue et celle des mentalités. D'autre part, apposer « Histoire des femmes » comme synonyme du « matrimoine » relève d'une interprétation anachronique, en plus de traduire une confusion entre deux niveaux de sens totalement distincts. En effet, si l'étude du matrimoine peut conduire indirectement à faire l'histoire des femmes, l'inverse n'est pas vrai, ce qui contredit d'emblée le rapport de synonymie entre les deux. Ainsi, entreprendre une histoire des femmes n'équivaut pas à établir une histoire de la transmission de leur héritage.

D'autres collectifs ont fait émerger d'autres définitions du « matrimoine », faisant écho à celle conceptualisée par l'UNESCO concernant le « patrimoine culturel », entendu comme le patrimoine culturel matériel (mobilier, immobilier) et immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels, performances)¹⁴. C'est notamment le cas de l'initiative commune de la plateforme « L'architecture qui dégenre » et de l'association Îlot, qui prennent en charge la programmation et l'organisation des « Journées du Matrimoine » à Bruxelles depuis 2019 :

« Matrimoine, n. m. : Bien matériel ou immatériel ayant une importance artistique ou historique hérité des femmes. ».

Parmi les définitions actuellement en circulation, celle-ci me semble la plus fonctionnelle ainsi que la plus pertinente d'un point de vue historique et sémantique. C'est dans cette lignée définitionnelle que j'inscris d'ailleurs le propos de cette étude, en ajoutant pour préciser que la transmission de ce bien peut se produire de façon individuelle ou collective.

Si cette définition s'avère tout à fait opérationnelle, elle reste minimale et pourrait prêter à diverses discussions, notamment concernant le sens qu'on appose derrière le terme de « bien », ou encore la manière dont on mesure une « importance » artistique ou historique. Outre la difficulté à élaborer une définition générale et commune, c'est aussi le calibrage de chacun des termes employés en son sein qui s'avère complexe.

¹⁴ Voir UNESCO, « Qu'entend-t-on par "Patrimoine culturel" ? » [en ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/unesco-database-of-national-cultural-heritage-laws/frequently-asked-questions/definition-of-the-cultural-heritage/> (page consultée en août 2021).



En l'état, les définitions actuelles du matrimoine sont aussi plurielles que parfois discordantes entre elles, du fait que la notion a surtout été investie par des initiatives de terrain, mais n'a pas encore fait l'objet de balises théoriques et critiques. De fait, s'il existe un dénominateur sémantique commun qui tourne autour de l'idée de la transmission issue des mères ou/et des femmes, les origines, les contours et les enjeux de cette transmission sont encore flous et restent à définir.

DE L'INVISIBILISATION DU MATRIMOINE

Dans cette deuxième partie du mémoire, j'évoquerai d'abord les logiques de capitalisation et ensuite celles de patrimonialisation, qui ont contribué à invisibiliser le matrimoine. Si d'autres choix de présentation auraient pu être adoptés, cette structuration du propos me semble pertinente en ce qu'elle est représentative d'une évolution sémantique des réalités recouvertes par le terme de « patrimoine ». En effet, si pendant des siècles, ce dernier s'inscrivait principalement dans la dimension de la possession (« ce que je détiens »), il a évolué vers une autre acception, davantage orientée vers l'identité des individus (« ce que je suis »).

Si, dans les deux cas, le legs à la postérité reste un élément définitoire du patrimoine, il me semble qu'un des enjeux philosophiques et critiques de leur différenciation réside dans la transition de l'*avoir* vers l'*être*. Certains chercheurs ont à cet égard parlé de « tournant du patrimoine »¹⁵ pour désigner notamment l'inflation patrimoniale, la présence croissante des acteurs privés, la disparition et l'apparition de métiers liés notamment à la numérisation, l'évolution d'une vision de conservation de l'histoire nationale vers une forme de plus en plus individuelle de relation au passé.

Dans la continuité de cette dernière évolution citée, j'entrevois la mutation culturelle suivante : l'héritage culturel ne réside plus uniquement dans la valorisation de traditions, de lieux et de monuments, il intègre également à présent l'événement et l'expérience. L'ancrage dans le passé et l'inscription dans le temps se doublent désormais d'un vécu momentané qui n'est précisément pas destiné à durer, mais pour autant ne marque pas moins notre mémoire. Ce vécu me semble d'ailleurs faire écho au concept historique de « lieu de mémoire », développé par Pierre Nora, qui renvoie à l'objet « le plus matériel et concret » (autrement dit, le monument), au plus « abstrait et intellectuellement construit » (l'événement-expérience)¹⁶. Ces éléments seront également utiles pour appréhender la troisième partie de ce mémoire-essai.

¹⁵ Je me réfère ici aux nombreux travaux de Daniel Fabre et à l'ouvrage suivant destiné à lui rendre hommage : Christian HOTTIN et Claudie VOISENAT (éd.), *Le tournant patrimonial*, *Op. cit.*

¹⁶ Voir Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, 3 t.

1. Logiques de capitalisation : les versants socioéconomiques du matrimoine

Dans le discours commun, le « matrimoine » désigne l'héritage culturel féminin et les biens légués par les femmes. Au sein de l'ouvrage coordonné par Nicole-Claude Mathieu portant sur les sociétés matrilineaires (à savoir l'appartenance de tout individu uniquement au groupe de parenté de sa mère, qui transmet exclusivement la filiation) et uxori-locales (l'exil de l'homme vers la résidence de son épouse au moment du mariage), le « matrimoine » prend une acception orientée principalement vers la propriété des biens et leur succession. En effet, le terme est entendu et défini comme un « néologisme construit sur "patrimoine" (litt. héritage du père), pour désigner la possession collective ou privée de terres, maisons et biens divers par les femmes et leur transmission en ligne utérine »¹⁷. Si le postulat du néologisme est à invalider du point de vue de l'histoire de la langue, l'autre partie de la définition retient mon attention. De fait, il me semble intéressant d'introduire cette deuxième partie de l'étude par un tour d'horizon d'autres systèmes de pouvoir et de fonctionnement au sein duquel le matrimoine est central, avant de revenir à nos sociétés occidentales au sein desquelles le patrimoine est paradigmatique des configurations relationnelles et organisationnelles.

Dans les populations telles que les Akan (Afrique de l'Ouest), les Puyuma (Taïwan), les Na (Chine), les Minangkabau (Indonésie), les Garo (Inde), ou encore les Nagovisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée), la succession patrilinéaire, le droit d'héritage en ligne paternelle, l'habitation patri-virilocal ne constituent nullement la norme¹⁸. Ce sont plutôt la matrilinearité et les pratiques matrimoniales qui sont en vigueur dans la morphologie socioéconomique voire l'organisation politique de ces sociétés. Au sein de ces systèmes matrilineaires, il existe une « concomitance du biologique et du culturel en la personne des femmes » puisque la production de filles par les femmes est constitutive et structurelle de la continuité du groupe et de la construction de l'identité individuelle et sociale, tant pour les hommes que pour les femmes¹⁹. Il existe en outre des systèmes bilinéaires où régime agnatique (parenté unilatérale en lignée masculine et régime cognatique (parenté non unilinéaire, indifféremment en lignée masculine

¹⁷ Nicole-Claude MATHIEU (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, p. 500-501 [glossaire].

¹⁸ Voir Cai HUA, *Une société sans père ni mari : les Na de Chine*, Paris, PUF, 1997 ; ainsi que les nombreuses contributions à propos des populations issues de différentes aires culturelles dans Nicole-Claude MATHIEU (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. Ibid.*

¹⁹ Nicole-Claude MATHIEU, « Introduction », dans Nicole-Claude MATHIEU (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. Ibid.*, p. 1-53, p. 3.

ou féminine) s'entremêlent²⁰, mais où les traits matrilineaires tendent à être évacués du système, comme c'est le cas avec la société éwé²¹, qui est une population située en Afrique de l'Ouest, principalement au sud-est du Ghana et au sud du Togo.

Dans la démarche ethnologique de Nicole-Claude Mathieu, le matriarcat désigne très strictement le « pouvoir des femmes comme mères ». Néanmoins, dans l'imaginaire commun, il sous-entend le « pouvoir global des femmes sur les hommes », par parallèle inversé avec le patriarcat²². Beaucoup de théories évolutionnistes du XIX^e siècle²³ ont d'ailleurs effectué un mésusage des termes en confondant les sociétés matrilineaires avec le matriarcat et en considérant ce dernier comme un système primitif auquel s'est substitué ultérieurement le patriarcat. Cette évolution étant le signe d'un progrès civilisationnel, elle justifie dès lors indirectement la domination actuelle des hommes sur les femmes.

Or, comme bon nombre de travaux (ethnographiques, ethnologiques et anthropologiques) l'ont démontré, si le matriarcat peut rendre compte de certaines situations historiques où lignée matrilineaire et pouvoir féminin se rencontrent, il n'existe néanmoins pas de relation nécessaire ou causale entre les deux. Cette évolution linéaire, empreinte de mythe et d'idéologie, est donc à réfuter au profit d'une vision complexe et plurielle des sociétés et de leur structure de fonctionnement²⁴. Ainsi, là où le sens commun désigne certaines sociétés comme étant « matriarcales », il est en réalité question de sociétés *matrilineaires* ou/et *matrilocales*, qui n'admettent donc nullement une situation de domination des femmes.

Dans nos sociétés occidentales, si durant toute la période médiévale, le droit coutumier admettait une reconnaissance des droits, de la propriété et de l'héritage aussi bien en lignée maternelle qu'en lignée paternelle, la situation n'a pas perduré. Les traditions historiques et juridiques des siècles suivants n'ont pas permis aux femmes européennes (ni en tant qu'épouses ni en tant que sœurs) de constituer leur propre capital, parce qu'elles furent devancées par leurs

²⁰ Voir A. K. P. KLUDZE, *Ewe Law of Property*, London, Sweet and Maxwell, 1973, cité par Klaus HAMBERGER, « Matrilinearité et culte des aïeules chez les Éwé », dans *Journal des africanistes*, n°79-1, 2009, p. 241-279, [en ligne], <http://journals.openedition.org/africanistes/2829> (page consultée en août 2021).

²¹ Klaus HAMBERGER, « Matrilinearité et culte des aïeules chez les Éwé », dans *Ibid.*

²² Nicole-Claude MATHIEU, « Introduction », dans Nicole-Claude MATHIEU (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. Ibid.*, p. 9.

²³ Voir notamment les travaux de Bachofen, Morgan et Engels.

²⁴ Françoise D'EAUBONNE, *Les femmes avant le patriarcat*, Paris, Payot, 1976 (Bibliothèque scientifique), p. 9 ; Nicole-Claude MATHIEU, « Introduction », dans Nicole-Claude MATHIEU (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. Ibid.*, p. 9.

frères lors des successions (notamment par la primauté et la permanence de la loi salique) ou spoliées par leur époux dans le cadre d'un mariage ou d'un divorce.

Cette absence de reconnaissance du travail et de la propriété des femmes se produit dans un système institutionnellement dominé par les hommes. Ce système trouve par ailleurs sa justification historique dans la puissance économique, politique et morale de l'Église catholique ainsi que dans son pouvoir à légiférer l'institution du mariage, à réglementer les mœurs, à sacraliser la figure paternelle, à infléchir les représentations des femmes, continuellement associées au diable et à la perversion depuis le péché originel, et à justifier la différence des sexes par la volonté divine.

La domination masculine est ainsi perceptible dans bon nombre de systèmes juridiques. Sous l'effet de la *common law* en Grande-Bretagne, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la femme était considérée comme l'extension juridique de son mari : une fois mariée, elle perdait tout contrôle sur ses biens. La pratique même de l'*entail*, à savoir la possibilité de désigner dans un acte de succession un unique héritier masculin à qui le défunt imposait des restrictions sur l'usage, la vente ou le transfert des biens, excluant ainsi les femmes de toute possession, s'est poursuivie jusqu'en 1925. En France, la situation était quelque peu plus favorable puisque, à partir de 1804, les femmes étaient autorisées par le code civil à cumuler des richesses et à être des héritières réservataires au même titre que leurs frères²⁵. Néanmoins, leurs pouvoirs juridiques restaient limités :

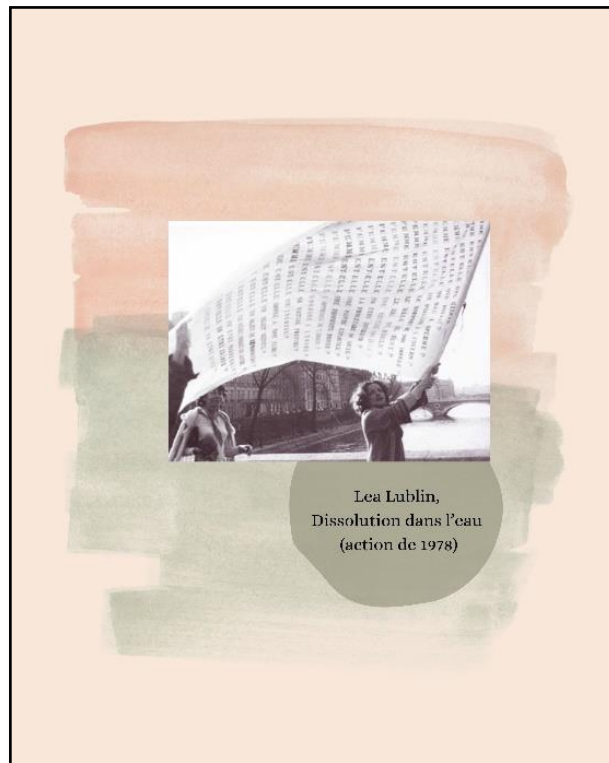
[...] jusqu'en 1965, les droits de propriété de l'épouse sur la communauté matrimoniale s'articulent à un pouvoir quasi absolu du mari en matière de gestion des biens. Pour les femmes mariées, l'autorisation de l'époux est obligatoire pour accepter une succession, faire une donation entre vifs, acquérir, aliéner ou hypothéquer un bien. Ainsi, même en cas de contrat de mariage prévoyant la séparation de biens (les époux ne possèdent alors aucun bien en commun), les femmes ont besoin d'une autorisation générale de gestion de leur mari pour administrer leurs biens propres²⁶.

Après la loi du 13 juillet 1965, se produit une réforme des régimes matrimoniaux qui dote les épouses d'une capacité juridique, notamment celle de gérer leurs biens, qui les autorise à

²⁵ Nicole ARNAUD-DUC, « Les contradictions du droit », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, vol. 4 : *Le XIX^e siècle*, Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT (éd.), p. 87-118, p. 109-112 ; Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2020 (L'envers des faits), p. 134-136.

²⁶ Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Ibid.*, p. 136.

ouvrir un compte bancaire de façon autonome et à disposer librement de leur salaire. Désormais, les biens acquis avant le mariage ne sont pas reversés dans la communauté²⁷.



Toutefois, en dépit des évolutions observées en matière d'égalité et de droits, je crois, comme Céline Bessière et Sibylle Gollac, que la capitalisation générée, selon que l'on soit une femme ou un homme, reste encore aujourd'hui foncièrement inégalitaire :

Historiquement, des discriminations juridiques ont empêché les femmes d'accumuler de la richesse, partout dans le monde. Dans les sociétés occidentales, l'égalité en matière de droit du travail, de droit de la famille et de droit de propriété est une conquête des XIX^e et XX^e siècles qui paraît désormais acquise. Pourtant, en dépit de ce droit formellement égalitaire, les hommes continuent à accumuler davantage de richesses que les femmes²⁸.

J'entrevois donc des liens intrinsèques entre la capacité de capitalisation et la reconnaissance du mariage. Dans *Le Capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty définit le capital comme un synonyme du patrimoine et de la richesse accumulée. Cette synonymie est également largement attestée dans la littérature. Le chercheur intègre dans sa définition aussi bien les terres, les ressources naturelles, les biens sur lesquels un droit de propriété peut être exercé, ainsi que le patrimoine en ce que celui-ci renvoie à une réserve de valeur (l'or, des actifs

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 11.

financiers) ou à un usage de jouissance (les biens immobiliers d'habitation)²⁹. Dans *Le genre du capital*, Céline Bessière et Sibylle Gollac signalent que la mesure des inégalités entre hommes et femmes ne se situe pas uniquement au niveau des revenus, mais aussi au niveau des patrimoines³⁰, hypothèse à laquelle je consens largement. De fait, si le patrimoine d'un individu donné est évidemment fonction de ses revenus, il est également influencé par la capitalisation des ressources au sein de la famille, comme je l'exposerai ci-après.

Ainsi, en amont du mariage, le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts (plus fréquent que celui de la séparation des biens) permet *a priori* de garantir une répartition égalitaire et formalisée des apports respectifs de chacun. Néanmoins, la régulation du couple, en particulier hétérosexuel, rompt cet équilibre de principe. En effet, la conjugalité et la vie commune n'entraînent pas *de facto* un même niveau de vie ou la possession de biens de valeur équivalente. Dans une vision familialiste et patriarcale, l'existence du ménage empêche d'appréhender les inégalités de richesse entre les hommes et les femmes ; elle cache même la misère des femmes³¹.

Dans *Le Capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty nous rappelle une fois de plus que l'inégalité patrimoniale définit les contours de notre capitalisme contemporain³². Le capital économique structure ainsi les rapports de genre et définit les rapports de classe, et j'ajouterais également de race. Sa détention est largement déterminée par les origines familiales, sociales, ethniques, mais aussi par les dynamiques en œuvre dans la sphère domestique. En ce sens, la détention d'un capital dépend d'une série de variables dont le sexe biologique, la classe et la race. C'est la première variable qui sera principalement discutée ci-après, bien que les deux autres se retrouvent en filigrane du propos.

De nombreuses théoriciennes féministes, issues du courant du féminisme matérialiste des années 1970, ont largement dénoncé « l'économie politique du patriarcat ». Silvia Federici et Christine Delphy ont ainsi démontré combien durant tout le XX^e siècle le travail gratuit effectué par les femmes, non limité dans le temps et exclu du marché, a contribué à alimenter le patrimoine – et non le matrimoine – familial, assimilant cette structuration domestique à de

²⁹ Thomas PIKETTY, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

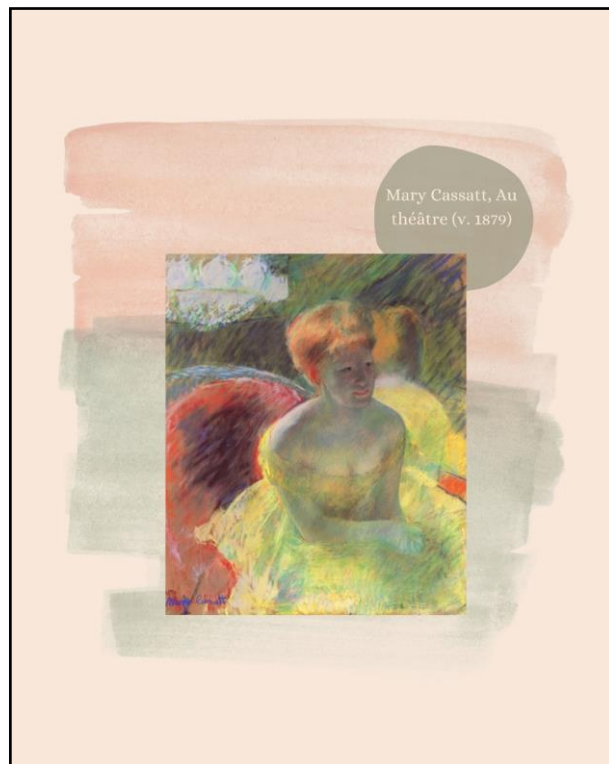
³⁰ Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Op. cit.*, p. 14-15.

³¹ *Ibid.*, p. 40 ; Danièle MEULDERS et Sïle O'DORCHAI, « Le ménage, cache-sexe de la pauvreté des femmes », dans *Revue de la sécurité sociale belge*, n°51/4, 2009, p. 599-617.

³² Thomas PIKETTY, *Le Capital au XXI^e siècle*, *Ibid.*

l'exploitation et associant la famille à une institution économique³³. D'ailleurs, à l'époque, la force de travail des femmes était surtout reconnue en temps de guerre, soit parce qu'elle contribuait directement aux activités afférentes à la crise, soit parce qu'elle apportait au sein du ménage un « salaire d'appoint » résultant de ces mêmes activités³⁴. L'augmentation de la charge domestique des femmes en période de crise s'est à nouveau confirmée avec la pandémie de Covid-19, moyennant en outre une précarisation accrue des secteurs où celles-ci sont en sur-représentation.

De façon générale, ce travail, occulté dans le tissu du quotidien, n'est donc pas reconnu en termes de rémunération ni déclaré ou comptabilisé en termes d'apports des femmes à l'égard des biens communs (ceux de la famille ou ceux de la société, les deux confondues)³⁵.



Aujourd'hui, alors que globalement, en Occident, les femmes accèdent aux études supérieures et au salariat, les logiques de capitalisation et de constitution du patrimoine ont-elles fondamentalement changé ? Si le travail domestique est davantage partagé, il reste encore

³³ Voir Christine DELPHY, *L'Ennemi principal 1 : Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, 1998, t. 1 ; Silvia FEDERICI, *Le capitalisme patriarcal*, Paris, La Fabrique, 2019.

³⁴ Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998 (Champs. Histoire), p. 192.

³⁵ Voir Ann CHADEAU et Annie FOUQUET, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », dans *Économie et Statistique*, n°136, 1981, p. 29-42 ; Margaret MARUANI (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013.

foncièrement inégalitaire. Beaucoup de femmes restent confrontées au choix de privilégier leur carrière professionnelle ou leur vie familiale, choix qui se pose dans une moindre mesure du côté des hommes. Les statistiques les plus récentes ne révèlent pas une inversion de la tendance³⁶ : la précarité de l'emploi féminin persiste, et les contrats à temps partiels restent occupés de façon privilégiée par les femmes. Les travaux de Margaret Maruani ont largement démontré les conséquences salariales du travail à temps incomplet pour les femmes³⁷, alors même qu'elles endossent la responsabilité de la gestion de la vie domestique, assument les difficultés du quotidien et garantissent par là même les conditions d'une occupation professionnelle à temps plein de leur conjoint³⁸. La division sexuée des tâches n'est donc pas égale, même encore aujourd'hui, constat particulièrement accentué dans les configurations relationnelles d'ordre hétérosexuel. Pendant que les femmes se mettent temporairement ou partiellement en retrait de leur vie professionnelle, de leur côté, les hommes poursuivent leur ascension professionnelle, et ce faisant, sociale et économique. À cela, s'ajoutent les inégalités salariales et la question du plafond de verre limitant l'accès des femmes aux positions les plus prestigieuses et les mieux rémunérées³⁹, que je n'aborde pas ici.

Ainsi, les femmes n'accèdent pas à la capitalisation de façon égale aux hommes ; plus encore, elles alimentent, de façon passive et invisible, le patrimoine, dit-on commun, alors que celui-ci reste foncièrement masculin.

Dans les situations de divorce, il est ainsi largement attesté que la femme se retrouve toujours plus économiquement démunie par rapport à l'homme, pour les raisons notamment évoquées⁴⁰. Néanmoins, l'appauvrissement des femmes ne constitue pas seulement un résultat de la séparation conjugale. Comme signalé plus haut, le processus est enclenché dès la division du travail professionnel et domestique. Je rejoins Céline Bessière et Sibylle Gollac lorsqu'elles énoncent que le moment de la rupture est surtout « un révélateur des inégalités économiques de

³⁶ Quelques données chiffrées, issues des rapports de l'Institut national de la statistique et des études économiques (France), sont fournies dans Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital*. *Op. cit.*

³⁷ Voir notamment Margaret MARUANI (éd.), *Travail et genre dans le monde*. *Op. cit.*

³⁸ Voir Danièle MEULDERS et Sïle O'DORCHAI, « Le ménage, cache-sexe de la pauvreté des femmes », dans *Op. cit.* ; Danièle MEULDERS et Sïle O'DORCHAI, « Lorsque seul le ménage compte. Variations autour de la pauvreté des ménages et des individus en Europe », dans *Travail, genre et sociétés*, n° 26, 2011/2, p. 85-104, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2011-2-page-85.htm>.

³⁹ Pour cela, je renvoie aux nombreux travaux déjà menés, dont ceux de Sophia BELGHITI-MAHUT, « Les déterminants de l'avancement hiérarchique des femmes cadres », dans *Revue française de gestion*, n° 151/4, 2004, p. 145-160 ; Marie BUSCATTO et Catherine MARRY, « "Le plafond de verre dans tous ses éclats". La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle », dans *Sociologie du travail*, vol. 51, n°2, 2009, p. 170-182 ; Ann MORRISON, Randall P. WHITE et Ellen VAN VELSOR, *Breaking the glass ceiling*, Boston, Addison-Wesley, 1987.

⁴⁰ Voir notamment Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital*. *Op. cit.*, p. 44.

genre tapies dans la relation conjugale hétérosexuelle »⁴¹. Dans cette configuration, la rupture exacerbe davantage les inégalités déjà en cours durant la vie commune, y compris lorsque les membres du couple avaient décidé de ne pas se marier ou/et avaient opté pour une individualisation des patrimoines⁴².



Dans un contexte de mondialisation néolibérale, au sein des classes socioéconomiquement élevées ou moyennes, la charge domestique ne se répartit plus entre les membres du ménage mais fait l'objet d'une externalisation, par le recours à une aide-ménagère ou/et à une nourrice. Ces travailleuses (ainsi que travailleurs, bien que dans une moindre mesure) sont issues de classes défavorisées, minorisées et en général racialisées⁴³. Se produit ainsi une certaine forme de racialisation du travail domestique qui induit une subordination de certaines femmes à l'égard d'autres femmes, interrogeant voire bafouant l'éthique du *care*. Toutefois, dans les travaux articulant femme-emploi-travail domestique, il n'a pas été démontré que l'évolution prise par l'externalisation de la charge domestique ait permis jusqu'à présent aux femmes d'accroître leur capital. Par ailleurs, cette inégalité d'ordre patrimonial n'affecte pas seulement

⁴¹ *Ibid.*, p. 44.

⁴² Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Ibid.*, p. 83.

⁴³ Voir par exemple Sophie BLANCHARD, « Intersectionnalité, migrations et travail domestique : lectures croisées en France et aux États-Unis », dans *EchoGéo*, n°30, 2014, [en ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/14073> (page consultée en août 2021).

les femmes, mais également tous les groupes de minorités qui accèdent plus difficilement à la propriété en raison d'une insuffisance de ressources pour constituer un capital.

Si prégnante qu'elle soit, l'inégalité patrimoniale est peu documentée, en plus d'être peu visible et peu visibilisée dans le débat public. Cette intangibilité s'explique notamment par des lacunes documentaires, ainsi que par des difficultés de mesure et l'inadéquation des unités d'analyse, qui s'appliquent au ménage et non à l'individu⁴⁴. Or les ressources au sein d'un ménage peuvent être inégalement partagées. Cette situation n'est pas sans rappeler celle de l'Ancien Régime, où nous le savons que trop bien, le recensement des feux était effectué à partir du chef de famille, les archives de l'époque ne tenant pas compte de la différence des sexes.

Cette absence de reconnaissance du patrimoine se marque aussi de façon symbolique. Parmi les éléments faisant l'objet d'un legs paternel occultant toute trace maternelle, il me semble que l'on peut y associer également le patronyme, qui jusqu'à très récemment, était le seul moyen de transmission nominale aux enfants :

Dans notre société, retenir le nom de famille du mari pour écrire l'histoire des lignées familiales revient généralement à tirer un trait sur les lignées féminines et donc sur les permanences, les traditions héritées de femmes en femmes, puisque les épouses, porteuses d'un autre nom, venues d'ailleurs, et les filles mariées au dehors, échappent à l'investigation si le chercheur adopte sans plus ample examen notre vision patrilatérale des liens familiaux⁴⁵.

Ce patronyme est associé à l'idée d'appartenir à une lignée, à l'histoire d'une famille, au prestige social de porter un certain nom. Le rapport entre patrimoine et patronyme se marque aussi dans la détention de propriétés terriennes, des investissements et des placements. À cet égard, il est d'ailleurs symptomatique de constater que dans les pratiques notariales, les termes employés relatifs au patrimoine et à la succession ne se déclinent exclusivement qu'au masculin. Les travaux de Céline Bessière et Sibylle Gollac indiquent que dans les entretiens qu'elles ont réalisés, les termes de « client », « héritier », « défunt », « conjoint survivant », « donateur » n'admettaient jamais de féminin⁴⁶. Cette masculinisation lexicale ne constitue pas nécessairement pour ces professionnels un parti pris idéologique. À leurs yeux, il s'agit d'un

⁴⁴ Voir Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Ibid.*, p. 15 et p. 39 ; Carole BONNET, Alice KEOGH et Benoît RAPOPORT, « Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France », dans *Économie et statistique*, n°472-473, 2014, p. 101-123 ; Danièle MEULDERS et Sîle O'DORCHAL, « Lorsque seul le ménage compte. Variations autour de la pauvreté des ménages et des individus en Europe », dans *Op. cit.*

⁴⁵ Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Le médiéviste, la femme et le sériel », dans Michelle PERROT (éd.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Rivages, 1984, p. 38-47, p. 43.

⁴⁶ Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC, *Le genre du capital. Ibid.*, p. 112 et p. 137.

masculin universaliste qui permet de garantir la neutralité du genre, emblème de leur déontologie. Or c'est précisément le privilège de la neutralité qu'il convient d'historiciser⁴⁷.

Se dégage ainsi tout un maillage de sens autour du « patrimoine », chacun rappelant combien les traces laissées par l'homme à sa famille sont prégnantes et perdurent dans le temps. Rien de tel ni de comparable du côté de la transmission du matrimoine, moins visible, manifeste et tangible et, partant, moins durable. D'ailleurs, ce n'est que depuis peu que le choix entre patronyme et matronyme est envisageable, bien qu'il faille reconnaître qu'il reste encore rarement envisagé. Le choix du nom de la mère doit cependant être déclaré puisque, à défaut, celui du père reste la norme aux yeux de l'état civil. Le choix du matronyme reste peu courant, ce qui ne concourt pas à garantir les conditions minimales de la transmission d'un matrimoine.

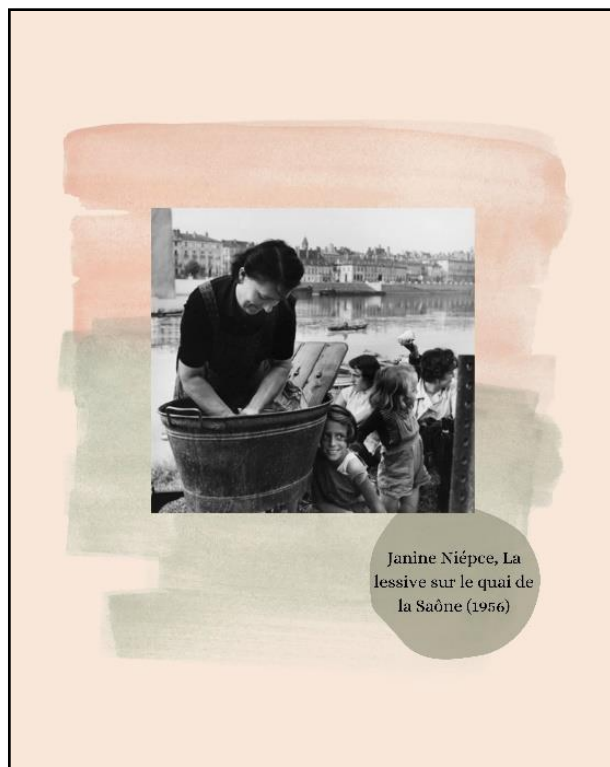
De manière générale, cette absence de reconnaissance du travail – réel ou symbolique – des femmes, qui se joue tant sur les plans financier, social et juridique, et qui se réplique de génération en génération, explique et, dans le même temps, contribue à l'invisibilisation du matrimoine. En effet, il ne peut y avoir d'héritage légué par les femmes si les conditions nécessaires et suffisantes d'une capitalisation ne sont pas remplies.

Ainsi, outre la question des droits des femmes, il convient également de se poser la question de leur capacité à capitaliser. Je n'entends pas seulement ici le capital économique, mais aussi le capital social, culturel et symbolique. Les femmes sont aujourd'hui plus éduquées que les hommes, comme les statistiques tendent à le démontrer. Pourtant, elles n'ont toujours pas accédé à une égalité de fait pour de multiples raisons : l'orientation des carrières féminines vers des professions moins prestigieuses, le phénomène du plafond de verre, une naturalisation des compétences, un processus d'éducation et de socialisation primaire qui conduit à une intériorisation des qualités réputées féminines et masculines alors qu'elles résultent d'un conditionnement social qui agit dès l'enfance. Ce faisant, elles ne jouissent pas des mêmes capacités de capitalisation que les hommes. À cela, s'ajoute l'impossibilité de gérer toute forme de capital au travers de la détention d'un compte bancaire en leur nom propre durant des siècles.

L'évincement des femmes de l'histoire culturelle et de notre mémoire collective n'est pas uniquement à attribuer à la volonté des hommes, mais aux femmes elles-mêmes qui, du fait de la domination masculine, ont intériorisé l'idée d'une infériorité sociale, politique, artistique.

⁴⁷ À l'instar ou en écho à la démarche qui caractérise les études sur l'intersectionnalité : Elsa DORLIN, « Vers une épistémologie des résistances », dans Elsa DORLIN (éd.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009 (Actuel Marx Confrontation), p. 5-18, p. 12.

C'est toute la question non seulement de la censure mais aussi de l'autocensure, qui sont les ressorts et les armes de la domination masculine, qui vont conditionner et alimenter les logiques de patrimonialisation, dont il sera question dans le point suivant.



2. Logiques de patrimonialisation dans la création artistique : les versants culturel, institutionnel et politique du matrimoine

D'aucuns continuent à dire que ni l'art, ni l'histoire, ni la mémoire, ni la langue n'a de sexe, et que remettre en cause la neutralité de ces réalités est le signe d'une volonté de clivage de la société. Or la place et la reconnaissance des femmes dans l'histoire sont loin d'être acquises. Œuvrer à leur visibilité a constitué et constitue encore un travail de longue haleine. À l'inverse de la littérature et de l'histoire de la littérature où les efforts pour mettre en avant les femmes ont été plus conséquents et les résultats davantage notables, l'accueil réservé aux productions des femmes dans l'histoire de l'art est pour le moins timide⁴⁸.

Dans les manuels d'enseignement, les anthologies, les dictionnaires, la place accordée aux femmes est plus que limitée. Or ce sont sur ces supports et outils que se construisent et s'enseignent les fondements de notre mémoire culturelle⁴⁹.

Comme l'association *Aware* le signale⁵⁰, un ouvrage de référence en histoire de l'art tel que *Le Gombrich* (dont la première édition date de 1950) ne cite par exemple aucune femme dans ses éditions anglaises et françaises et seulement une seule dans celle en langue allemande. Il faut attendre les années 1970 pour que des chercheuses telles que Linda Nochlin entreprennent une (re)découverte de ces artistes. Dans les années 1980, on se rappelle que le groupe des *Guerilla Girls*, constatant la sous-représentation des artistes femmes, avait apostrophé les responsables de l'exposition *An International Survey of Recent Painting and Sculpture* du Museum of Modern Art à New-York, en proclamant : « *Do women have to be naked to get into the Met. Museum?* ». Il s'agissait, par ce biais, de remettre en cause le fonctionnement des institutions du monde artistique. En effet, les musées sont des lieux où sont exposées les traces de l'histoire, où se construit une grande partie des récits identitaires et nationaux, des lieux donc où est éprouvée la mémoire et où se jouent des luttes de droits et de pouvoirs. Qu'à cela ne

⁴⁸ Les femmes sont largement marginalisées dans le champ de l'art, d'après les constats de Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, trad. de l'anglais par Oristelle Bonis, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1989 ; voir par contraste e. a. Michelle PERROT, *Des femmes rebelles. Olympe de Gouges, Flora Tristan, George Sand*, Tunis, Elyzad, 2014 ; Christine PLANTÉ, *La Petite Soeur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989 ; Martine REID, *Des Femmes en littérature*, Paris, Belin, 2010.

⁴⁹ Mon propos se focalisera sur le monde de l'art visuel et ne traitera pas des programmes ou des supports d'enseignement, bien qu'ils soient très éclairants de la transmission de la culture.

⁵⁰ AWARE. *Archives of Women Artists Research & Exhibitions*, [en ligne], <https://awarewomenartists.com/decouvrir/artistes-femmes-les-grandes-oubliees-de-lhistoire-de-lart/> (page consultée en juillet 2021).

tienne, jusqu'à la fin du XX^e siècle au moins, les femmes étaient systématiquement représentées en tant qu'objets et non en tant qu'artistes.

Mon propos n'est ici ni de démontrer le potentiel créateur des femmes ni de défaire la vision d'une naturalisation du génie artistique. Les travaux d'histoire de l'art de Linda Nochlin et de Christine Battersby, ainsi que ceux sociologiques de Pierre Menger, me semblent à cet égard particulièrement éclairants dans la mesure où ils visent à démystifier le génie créateur⁵¹. En effet, le génie ne constitue pas qu'une question de compétences et de dispositions. Dans une vision intellectuellement proche d'Howard Becker⁵², je considère que le potentiel créateur des individus (quel que soit d'ailleurs son sexe d'appartenance) dépend d'une série de facteurs relatifs au cadre et à l'environnement, qui sont représentés par les institutions, le marché de l'offre et de la demande, les conditions de travail, les ressources matérielles. Il n'empêche que ce système est toutefois régulé par des valeurs, des conventions et des contraintes qui ne transcendent pas les identités de sexe mais affectent dissemblablement les femmes et les hommes.

Ce point consistera donc plutôt à identifier et à interroger certains mécanismes politiques, institutionnels et culturels qui ont participé à l'invisibilisation artistique des femmes, les empêchant d'accéder au marché de l'art et à une postérité artistique⁵³.

« Pourquoi n'y a-t-il pas eu de grands artistes femmes ? », telle est l'interrogation posée par l'historienne de l'art américaine Linda Nochlin dans l'un de ses essais pionniers, qui s'avère transposable à bien d'autres champs de la culture et du savoir⁵⁴. Pour y répondre, la chercheuse propose de décentrer le raisonnement :

La première réaction féministe consiste à gober d'un côté l'appât, puis à tenter de répondre à la question telle qu'elle est posée, autrement dit à exhumer des exemples de femmes dignes d'éloges ou non appréciées à leur juste valeur ; à réhabiliter des carrières intéressantes et productives quoique

⁵¹ Voir principalement Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.* ; Christine BATTERSBY, *Gender and genius: towards a feminist aesthetics*, Bloomington, Indiana University Press, 1989 ; Pierre-Michel MENER, *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard/Seuil, 2009 (Hautes études).

⁵² Howard BECKER, *Les mondes de l'art*, trad. par Jeanna Bouniort, Paris, Flammarion, 2006 (Champs, 648).

⁵³ Il importe ici de préciser qu'une part du legs des femmes est inévitablement invisible car relevant de la transmission orale. Les récits populaires, la mémoire des aïeules, le récit des ancêtres sont définitoires d'un grand nombre de sociétés traditionnelles, et y compris les nôtres.

⁵⁴ Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 201 et suiv. Trente ans après, elle procède à un nouveau bilan dans Carol ARMSTRONG et Catherine DE ZEGHER (éd.), *Women Artists at the Millennium*, Cambridge, MIT Press, 2006.

modestes ; à "redécouvrir" des peintres de tableaux floraux aujourd'hui oubliés ou des disciples de David et à réunir des arguments en leur faveur ; [...] ⁵⁵.

La dénonciation émise par Linda Nochlin concerne le travers de la survalorisation d'une artiste, par contre-pied avec l'oubli auquel elle a été vouée jusqu'alors. Or, si de telles démarches contribuent à visibiliser certaines figures féminines et affinent au surplus nos connaissances en matière d'histoire de l'art, elles en font surtout des figures d'exception (en génie, en beauté, en vertu, en contestation, en déviance), ce qui indique encore une fois mais surtout renforce indirectement l'idée que les statuts entre artistes femmes et hommes n'étaient en rien équivalents. Ainsi, je suis d'accord avec la chercheuse pour dire que ces démarches n'interrogent pas fondamentalement le pourquoi de cette différenciation de statut et de traitement par l'histoire. Il me semble donc qu'il conviendrait de distinguer deux niveaux d'interrogation qui appellent une approche différente du sujet : soit se demander s'il y a eu des artistes femmes, à savoir des pendants féminins à Michel Ange, Monet, Rodin, auquel cas, c'est l'existence historique de figures féminines qu'on cherche à discerner, soit questionner les raisons pour lesquelles les femmes artistes sont occultées dans l'histoire. Le prisme se fait donc par le biais de l'histoire ou celui de l'historiographie.

Toujours selon Linda Nochlin, une autre manière d'aborder la question résiderait dans l'affirmation d'après laquelle :

[...] la "grandeur" de l'art des femmes et de l'art des hommes n'est pas du même type, à postuler donc l'existence d'un style féminin distinctif et reconnaissable, différent de par ses qualités tant formelles qu'expressives et fondé sur le caractère particulier de la situation et de l'expérience féminines ⁵⁶.

Néanmoins, il me semble que cette approche véhicule une vision essentialiste de l'art, selon laquelle il existerait un geste artistique typiquement féminin et masculin ⁵⁷. En conséquence, ce qu'il importe de savoir, ce n'est pas tant s'il a existé des artistes femmes ou ce que représente l'essence de l'art décliné au féminin, mais c'est plutôt d'appréhender les modalités de construction des catégories qui structurent et conditionnent la création.

⁵⁵ Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 204.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 204-205.

⁵⁷ Étant donné que l'expérience des femmes et leur position au sein de la société diffèrent des hommes, Linda Nochlin n'exclut pas la possibilité d'une production artistique cohérente et unifiée autour d'un groupe de femmes, « résolu à donner forme à une conscience collective de l'expérience féminine ». Néanmoins, une telle hypothèse n'a pas encore été démontrée jusqu'alors, alors que son pendant masculin l'a été à maintes reprises, notamment autour des disciples du Caravage, de Gauguin, de l'école du Danube (Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 205).

Pendant de longs siècles, les femmes ont été empêchées d'approcher le processus créatif tant dans leur éducation, leur enseignement que leur carrière⁵⁸. Les barrières à l'entrée du monde artistique se situent à la fois en amont et en aval de la création. En effet, si et lorsqu'elles parviennent à braver la socialisation primaire et l'auto-censure déjà abordées ci-avant, leur accès à l'art reste limité pour différentes raisons. Tout d'abord, la société les cantonne à certaines catégories de productions, minorées par les institutions légitimantes : la peinture d'histoire étant la chasse réservée des hommes, les femmes se penchent sur la peinture d'intérieur, les miniatures et les natures mortes ; la noble peinture à l'huile étant le monopole des hommes, elles se tournent vers l'aquarelle ou le pastel, dont la délicatesse et la légèreté sont associées à des qualités « féminines ». Pour les autres, qui ont des ambitions de grandeur égale à celles des hommes, leurs œuvres ont parfois fait l'objet de spoliation par certains hommes ou d'attributions erronées.



Beaucoup usèrent ainsi de stratégies pour pénétrer le champ artistique, notamment en s'associant avec un homme artiste avec les risques précédemment cités⁵⁹, en développant une

⁵⁸ Mon propos portera essentiellement sur l'art visuel, en particulier pictural, mais les freins à la création abordés concernent tout aussi bien les arts vivants, plastiques, appliqués que la musique.

⁵⁹ À cet égard, concernant le profil sociologique des femmes artistes ayant percé, il importe de noter que jusqu'au XIX^e siècle, il était surtout question de filles de pères eux-mêmes artistes ou alors de femmes ayant entretenu des relations étroites avec un artiste homme à la personnalité plus forte ou plus imposante (Linda NOCHLIN, *Femmes*).

carrière professionnelle en marge des domaines convoités par les hommes au travers des arts d'« agréments » ou des genres dits « mineurs » (arts décoratifs, peintures d'intérieur, techniques d'aquarelle ou de broderie)⁶⁰, en recourant à l'anonymisation ou encore en se cachant sous des pseudonymes masculins, pratique particulièrement en vogue durant tout le XIX^e siècle et même au-delà, et ce, pour masquer leur féminité, éviter que leur production ne soit taxée de « féminine », ou simplement exister en tant qu'artiste.

Si beaucoup de femmes ont été bridées par des pères, des frères, des maris, ou encore par la société telle qu'elle était constituée et par le système structurel du monde de l'art, certaines ont néanmoins pu contourner ou détourner les codes de la représentation, jouer de leur image idéalisée ou hors norme et avoir une certaine maîtrise de leur carrière⁶¹. Ces femmes font alors l'objet d'un jugement ambivalent de la part de leurs homologues masculins : elles sont à la fois admirées et redoutées, du fait même qu'elles se soustraient à l'ordre social – patriarcal – et transgressent les codes et les normes de la « nature féminine ».

Dans l'hypothèse où les femmes accèdent à la création, dans une grande majorité des cas, leurs productions s'effacent devant la prééminence et la gloire de celles de leurs homologues masculins. Les freins ne résident pas uniquement dans l'ascension socioprofessionnelle ou la carrière artistique des femmes, mais concernent aussi la réception et la postérité de leurs productions. Or les critères d'appréciation esthétique restent foncièrement masculins, ce qui empêche d'emblée les femmes de concourir à pied égal avec les hommes. En outre, le succès, prérogative et revendication masculines, couronne l'artiste masculin, tandis qu'il est mal perçu

Art et pouvoir, Op. cit., p. 231). Dans les relations hétérosexuelles de couple artiste dans les années 1900, les femmes ont adopté trois angles stratégiques comme points d'entrée dans le monde de l'art : l'effacement, la complémentarité et l'affranchissement. Cette variété de situations a été décrite par Charlotte FOUCHER ZARMANIAN, « Partenariats stratégiques. Réflexions sur le couple d'artistes autour de 1900 », dans Claire BARBILLON e. a. (éd.), *Parent-elles : compagne de, fille de, sœur de... : les femmes artistes au risque de la parentèle, Actes de colloque publiés le 15 juin 2017*, [en ligne], <https://awarewomenartists.com/publications/partenariats-strategiques-reflexions-couple-dartistes-autour-de-1900/> (page consultée en août 2021). D'autres contributions portant sur les conséquences des contingences familiales – consenties, imposées ou refusées – sur la création des femmes peuvent être consultées au travers de l'ouvrage collectif cité.

⁶⁰ Encore aujourd'hui, dans le champ artistique, les femmes restent parfois cantonnées à certains domaines (par exemple, au chant plutôt qu'aux instruments) et à certaines fonctions (l'enseignement et l'accompagnement plutôt que la création, l'interprétation plutôt que la composition). Voir à ce sujet Marlaine CACOUAULT-BITAUD et Hyacinthe RAVET, « Les femmes, les arts et la culture. Frontières artistiques, frontières de genre », dans *Travail, genre et sociétés*, n°19, 2008/1, p. 19-22, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-1-page-19.htm> (page consultée en août 2021).

⁶¹ Bon nombre de ces stratégies sont mentionnées et développées dans Charlotte FOUCHER ZARMANIAN, *Créatrices en 1900. Femmes artistes en France dans les milieux symbolistes*, Paris, Mare & Martin, 2015 ; Anne HIGONNET, « Femmes et images. Apparences, loisirs, subsistance », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, vol. 4 : *Le XIX^e siècle*, Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT (éd.), p. 249-276, p. 275-276.

et est associé à la frivolité dans le cas d'une artiste femme. Cette dernière était déterminée à rester confinée à l'intérieur de la maisonnée, puisque l'espace public était réservé exclusivement aux hommes, et à ne pas déséquilibrer l'ordre social établi que lui imposa son rôle d'épouse et de mère. Certaines femmes tentent vaille que vaille de subvertir l'ordre de leur genre en exploitant le stigmate comme canon esthétique et véritable argument de vente⁶². Néanmoins, en dépit de leurs efforts,

[...] il était de fait *institutionnellement* impossible que les femmes parviennent à l'excellence, ou au succès, artistique sur un pied d'égalité avec les hommes, *quelle que soit par ailleurs* la mesure de leur talent ou génie présumé. La réussite, sinon la gloire, remportée au cours des siècles par quelques artistes femmes ne suffit pas à démentir cette réalité, pas plus que l'existence de quelques superstars ou de quelques héros emblématiques au sein des groupes minoritaires⁶³.

En dépit de ce constat, peu de femmes élèvent la voix, en raison principalement de leur statut d'infériorité sociale ou des postes subalternes qu'elles occupent dans le champ artistique, ainsi que l'ont noté entre autres Linda Nochlin et Bernadette Dufrêne⁶⁴. Leur position ne leur permet pas d'adopter une posture critique quant aux modalités de fonctionnement des institutions artistiques ni quant aux représentations véhiculées par l'art lui-même.

Par conséquent, et plus largement, c'est aussi la fonction normative ou normalisatrice des institutions et des acteurs et actrices de la culture qu'il convient d'interroger : comment les mécanismes de fonctionnement de la culture prédisposent ou contribuent (in)directement à la fabrication de notre mémoire collective ? Cette question nous invite à déplacer le curseur de la figure de l'artiste vers les institutions et les individus qui définissent ce qui « fait culture » ou ce qui « fait patrimoine ».

Dans cette perspective, je voudrais mobiliser l'approche de Pierre Nora, déjà signalée. Dans ses travaux, celui-ci révèle que le « lieu de mémoire », en tant qu'espace identifié, matériel et concret, importe autant que l'« objet de mémoire », qui est intellectuellement et culturellement construit. En ce sens, l'on peut considérer que les musées et les institutions culturelles participent de cet entre-deux, en ce qu'ils constituent des lieux concrets de déambulation, où se

⁶² Voir à cet égard les exemples de figures singulières ou collectives dans les contributions réunies dans Agnese FIDECARO et Stéphanie LACHAT (éd.), *Profession : créatrice. La place des femmes dans le champ artistique*, Lausanne, Éditions Antipode, 2007.

⁶³ Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 241.

⁶⁴ « [...] elles s'occupent avec patience des inventaires au lieu de diriger les musées, elles sont étudiantes ou assistants plutôt que professeurs en titre ou directrices de département, consommatrices passives plutôt que créatrices actives de l'art présenté dans les grandes expositions. » (Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 49). Ces inégalités d'emploi sont objectivées par les chiffres fournis par Bernadette DUFRÈNE, « La place des femmes dans le patrimoine », dans *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°4, 2014, [en ligne], <http://journals.openedition.org/rfsic/977>.

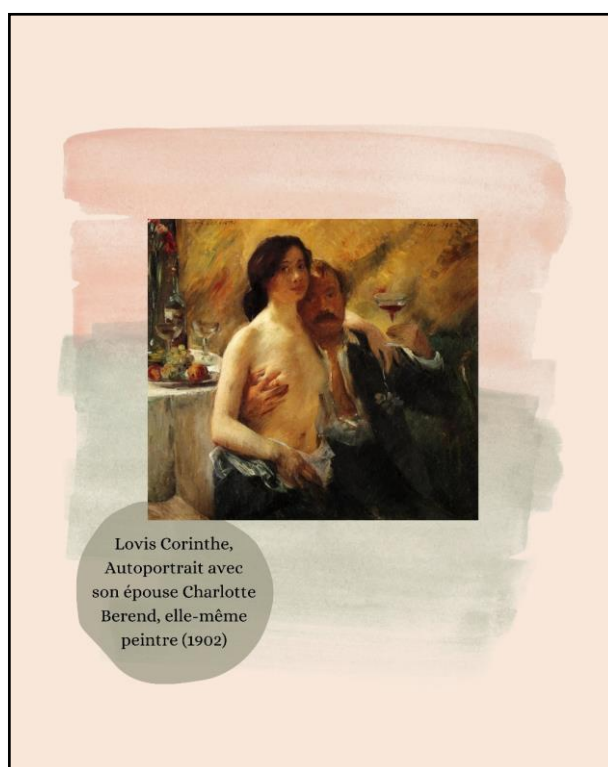
jouent des constructions mémorielles abstraites ainsi que des luttes de pouvoirs politiques (au sens fort du terme) pour une reconnaissance et une inclusion de certaines formes artistiques et d'identités individuelles ou partagées socialement.

La patrimonialisation implique, de fait, un classement des œuvres et, par conséquent, une logique d'inclusion ou d'exclusion de « ce qui fait art ». Ces critères de classification et de hiérarchisation n'ont rien d'universel, mais sont socialement et historiquement construits. Ce constat nous amène à poser un certain nombre de questions, qui restent toujours tacites, latentes voire dérangeantes car elles ébranlent les institutions établies, et auxquelles je ne propose pas de répondre dans le cadre de cette étude : dans le champ de l'art, quelles sont les instances de validation, de légitimation et de consécration ? Peut-on seulement les identifier ? Sont-elles élues ? Si oui, selon quels principes ? Ces premières interrogations en génèrent d'autres : selon quelles conditions d'entrée, quelles procédures et quels critères (informellement ou institutionnellement définis), une œuvre peut-elle être considérée comme artistique ?

Le processus, les conditions et les critères de patrimonialisation ne sont que trop rarement formulés explicitement par les instances « désignées », me semble-t-il. J'appose délibérément des guillemets à cet adjectif car subsiste un flou quant à leur identité, le rôle effectif que le public leur reconnaît et l'autorité dont elles s'emparent. Sous couvert de scientificité, le public leur confère le crédit et, par conséquent, le pouvoir de sanctionner l'art. Ainsi, les musées et les institutions culturelles me semblent incarner tant des espaces discursifs de médiatisation que des dispositifs de pouvoir – au sens foucauldien – où se trament des enjeux explicites et implicites de reconnaissance et de légitimation.

3. Le sexe du regard dans nos représentations et narrations

« Ni muses ni modèles », ce slogan imprègne largement les discours médiatiques et traduit combien l'invisibilité des femmes dans les sphères artistiques et culturelles est systémique. Les difficultés à se représenter conceptuellement les femmes comme artistes ou occupant tout autre poste de prestige se reflètent dans l'usage de la langue : on appose « femme » à un substantif professionnel pour parler de « femme artiste » ou de « femme écrivaine ». Or la démarche inverse de parler de « homme artiste » ou « homme écrivain » ne nous viendrait pas à l'esprit, ce qui atteste que les normes établies restent foncièrement mais tacitement masculines.



Les champs de l'art et de la culture ont été ainsi colonisés par le regard hégémonique masculin, porteur de jugement et gorgé d'opprobre moral, rappelant que les femmes ne sont pas naturellement autorisées à accéder aux circuits de l'art et de la culture. Que ce regard soit issu d'une misogynie déclarée ou d'un antiféminisme latent, ces comportements, ainsi que les termes mêmes qui les désignent, qui l'un comme l'autre font d'ailleurs souvent l'objet d'un amalgame, sont largement répandus, là où les équivalents au masculin – *misandrie* et *antimasculinisme* – le sont bien moins⁶⁵. Nos univers mentaux d'hier et d'aujourd'hui sont

⁶⁵ Il n'est pas possible d'identifier les origines de ce regard, tant il a imprégné les sociétés les plus archaïques. À titre d'exemple, dans un recueil intitulé *Le Miroir des femmes*, en référence à la tradition médiévale des miroirs, l'historienne Arlette Farge a réuni près de 17 textes à succès de la Bibliothèque bleue (Arlette FARGE (éd.), *Le*

traversés par la permanence des mécanismes issus du patriarcat, qui ne sont ni tous ni systématiquement mis en œuvre de façon consciente et délibérée. Ces mécanismes participent à ce que Pierre Bourdieu a désigné comme étant la « logique de la pratique », à savoir un système qui incorpore les instruments d'une mise en ordre du monde et qui, sans l'organisation d'une intention, est néanmoins susceptible de déterminer les pratiques d'une manière à la fois inconsciente mais systématique⁶⁶. Il s'agit, pour le dire plus simplement, d'impensés sexistes.

C'est précisément ce regard normatif qui conditionne la production et la réception de l'art⁶⁷. De fait, lorsque nous observons de façon sérielle des objets culturels et que nous nous demandons dans quelle posture ou configuration d'action les femmes sont représentées et mises en scène, nous nous apercevons, de façon statistiquement significative (bien que je vous concède que je ne me suis pas frottée à pareille démarche), qu'elles sont portraiturées selon des allures passives, lascives, dénudées, disponibles, généreuses et nourricières. Je distingue ces codes iconographiques comme étant les signes d'un rappel à leur ordre naturel. À l'inverse et de façon contrastée, les hommes sont généralement figurés de façon dominante, munis de gestes bravant l'adversité et véhiculant le pouvoir. Les images ne font pas qu'évoquer, elles sont surtout performatives car elles disent de nous et agissent sur nous. Les représentations visuelles et symboliques concourent ainsi à la validation des normes et des valeurs du système patriarcal.

En outre, l'on observe une polarisation au niveau des représentations des femmes, oscillant entre l'épouse modèle/la religieuse et la prostituée⁶⁸. Martyres ou tapineuses, il faut qu'elles choisissent leur catégorie pour exister dans l'histoire. Cette polarisation est entretenue continuellement dans la production artistique, elle-même soutenue par les modalités de structuration de la société en termes de constructions des rôles de genre :

Miroir des femmes, Paris, Montalba, 1982). Ces ouvrages, remontant pour certains jusqu'à la Renaissance, sont emblématiques d'une idéologie misogyne prenant racine dans des traditions cléricales et satiriques de plusieurs siècles.

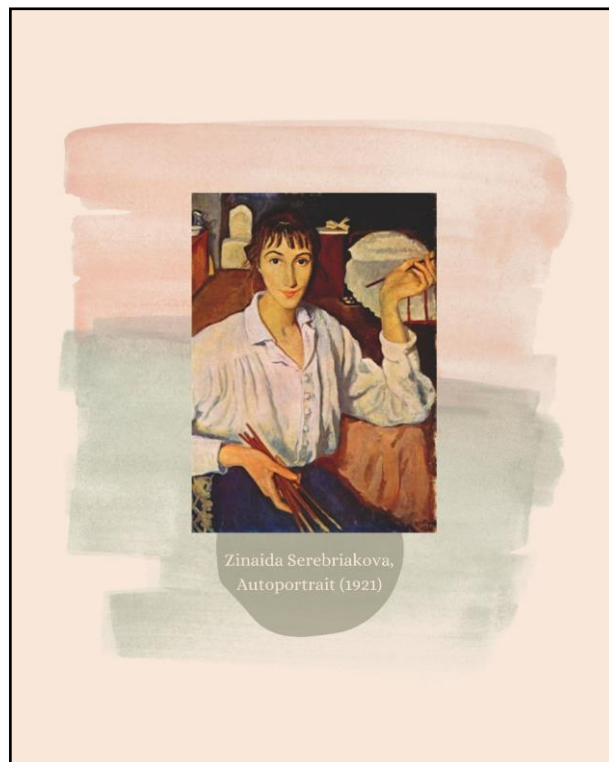
⁶⁶ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 135 et suiv.

⁶⁷ À contre-courant de ce regard masculin, se trouve tout le geste de déconstruction et de réinvestissement que nous propose Iris Brey au travers de la notion de *female gaze* pour le domaine audiovisuel, à savoir une façon de filmer et de regarder les femmes sans les soumettre à une réification, mais au contraire partager collectivement la singularité des expériences féminines. Voir Iris BREY, *Le regard féminin. Une révolution à l'écran*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2020.

⁶⁸ Voir la description de certains de ces stéréotypes artistiques, avec illustrations à l'appui, dans Anne HIGONNET, « Femmes et images. Représentations », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, vol. 4 : *Le XIX^e siècle*, Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT (éd.), p. 277-341.

Les artistes masculins gardaient le contrôle de leurs sujets féminins. Non seulement les hommes représentaient la femme comme un objet soumis à l'autorité de leur regard, mais souvent cette relation de domination se doublait d'un déclassé social de la femme⁶⁹.

La question du nu semble également constituer un facteur ayant empêché les femmes d'accéder au grand Art et au grand Style. En effet, le nu resta un modèle de référence de la Renaissance jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle. Néanmoins, il resta longtemps inaccessible aux femmes artistes, ce qui les empêchèrent de gravir les échelons de la carrière artistique⁷⁰. Par ailleurs, le nu était incarné par des modèles féminins, mais rarement masculins. En conséquence, il était inconcevable que les femmes passent du statut d'objet nu à celui de sujet dépeignant le nu. Un tel acte était alors considéré pour l'époque comme une véritable subversion sociale (et pas seulement artistique).



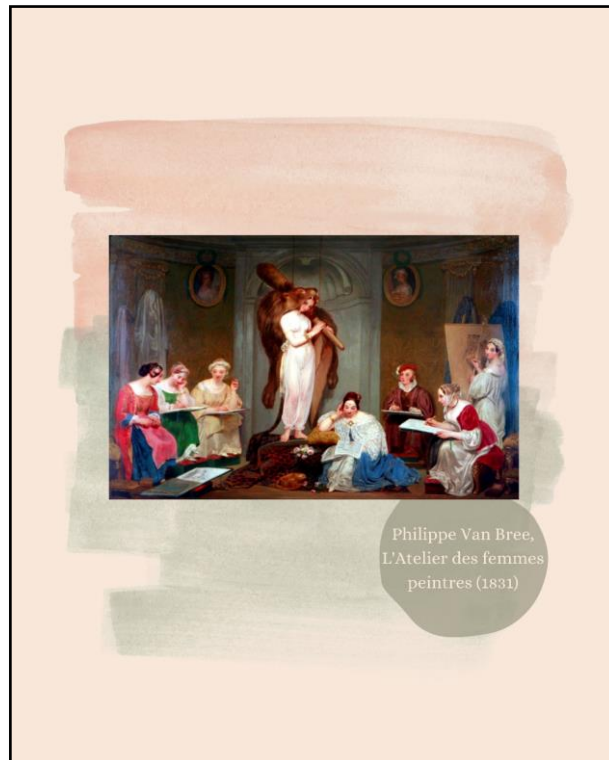
Zinaida Serebriakova,
Autoportrait (1921)

Captives de ces représentations, à partir du XX^e siècle, les femmes ont elles-mêmes œuvré à réduire le fossé entre la manière dont elles sont perçues et celle dont elles se perçoivent. Elles se sont ainsi réapproprié leur image, soit via l'autoportrait au début du siècle, soit via des

⁶⁹ Voir Anne HIGONNET, « Femmes et images. Apparences, loisirs, subsistance », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, *Op. cit.*, p. 264.

⁷⁰ Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 219 et suiv.

portraits érotiques voire pornographiques à la fin du siècle⁷¹. Aujourd'hui, en guise d'auto-affirmation de leur identité, elles vont exploiter des techniques considérées jusqu'alors comme mineures et féminines (la broderie, la céramique, l'aquarelle, le pastel) pour en faire une véritable revendication artistique. Elles vont également investir des expositions en non-mixité en abordant des thèmes tabous relevant de leur expérience en tant que femme (les règles, le déni de grossesse, la mort périnatale, le viol) pour se réapproprier leur corps et l'image de ce corps, jusqu'ici déformée par le regard lubrique ou réificateur des hommes.



Outre le monde artistique, l'hégémonie du regard masculin s'étend également à d'autres sphères. L'androcentrisme dans la production scientifique est largement – bien que plus difficilement – reconnu : il agit – consciemment ou inconsciemment – dans l'observation et la description des faits et des sociétés (en invisibilisant ou minimisant les activités prises en charge par les femmes), ainsi que dans les efforts de théorisation traduisant généralement la perspective du masculin universel.

⁷¹ Voir Anne HIGONNET, « Femmes, images et représentations », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, vol. 5 : *Le XX^e siècle*, Françoise THÉBAUD (éd.), p. 315-373.

Si l'on se tourne vers l'Histoire, dans sa conception traditionnelle et romantique telle que l'a nourrie Jules Michelet⁷² et d'autres après lui, celle-ci est faite par les grands hommes. Ces derniers en sont les principaux acteurs puisqu'ils investissent la place publique, là où les femmes se trouvent confinées dans les espaces exigus de leurs intérieurs. Ces dernières ont donc été conditionnées et socialisées au silence⁷³.

Ainsi que l'a proclamé l'historienne Arlette Farge dans ses différents ouvrages, « Dire le relatif silence qui se fait sur cette histoire fait partie de l'histoire »⁷⁴. Il s'agit, par conséquent, de « défricher l'histoire autrement, en retrouvant dans l'événementialisation, dans les attitudes et les sensibilités collectives, les endroits où les analyses historiques ont fait l'économie de la relation obligée entre le masculin et le féminin »⁷⁵. Néanmoins, comme le signalent à juste titre Sylvie Van de Castele-Schweitzer et Danièle Voldman, le rôle des historiens et historiennes n'est pas tant de tenir un plaidoyer pour la transformation des statuts sociaux ; il consiste plutôt à transformer la discipline pour qu'elle cesse de considérer les hommes comme le genre humain universel⁷⁶.

Par ailleurs, il faut reconnaître que le silence a aussi ses complices dans la mesure où les femmes elles-mêmes ont intériorisé ces normes sociales. Très peu ont souhaité laisser des traces de leur production voire de leur existence, tant au sein des archives publiques que privées :

Cette absence au niveau du récit se double d'une carence de traces dans le domaine des "sources" auxquelles s'alimente l'historien, en raison du déficit de l'enregistrement primaire. Au XIX^e siècle, par exemple, les notaires de l'histoire – [...] – notent assez peu ce qui a trait aux femmes, catégorie indistincte, vouée au silence. S'ils le font, [...] c'est en recourant aux stéréotypes les plus éculés : [...]. La vue des femmes agit comme un clignotant : on les considère rarement pour elles-mêmes, mais plus souvent comme symptômes de fièvre ou d'abattement⁷⁷.

En réalité, ce n'est pas tant que les sources n'évoquent pas les femmes (preuve en est leur exploitation pour renseigner l'histoire du privé et de la famille), il faut dire que c'est plutôt le

⁷² Signalons néanmoins que Jules Michelet a beaucoup œuvré à la glorification des femmes, bien qu'il reste le produit de son époque.

⁷³ Voir Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, *Op. cit.*

⁷⁴ Arlette FARGE, « L'histoire sociale », dans François BÉDARIDA (éd.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 281-300, p. 295.

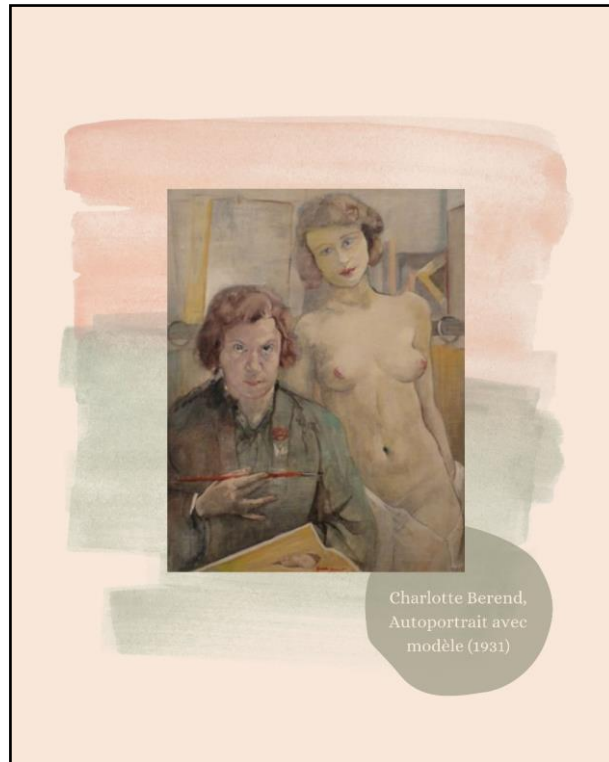
⁷⁵ Arlette FARGE, « L'histoire ébruitée », dans Christiane DUFRANCATEL, Christine FAURÉ et Arlette FARGE e. a. (éd.), *L'histoire sans qualités*, Paris, Galilée, 1979 (L'espace critique), p. 15-39, p. 20.

⁷⁶ Sylvie VAN DE CASTEELE-SCHWEITZER et Danièle VOLDMAN, « Les sources orales pour l'histoire des femmes », dans Michelle PERROT (éd.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Rivages, 1984, p. 60-71, p. 70.

⁷⁷ Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, *Op. cit.*, p. 11.

prisme avec lequel on les traite qui fut amplement biaisé. Ainsi que le signalent Sylvie Van de Castele-Schweitzer et Danièle Voldman :

Si l'on cesse d'écrire une histoire où les acteurs sont asexués (les hommes, les gens, les masses...), peut-être verra-t-on apparaître des identités, masculines et féminines [j'ajoute : ou non binaires]. On arriverait ainsi à comparer des acteurs sociaux à rôle égal (similaire, identique ou complémentaire) et on pourrait travailler sur leur mémoire, leur discours et leur place dans l'écoulement du temps et l'évolution de l'histoire avec ses pauses, ses accélérations, et aussi, parfois, ses reculs⁷⁸.



Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de dresser une histoire des représentations des femmes au sein des sources⁷⁹, il s'agit plutôt de relire les traces du passé dans une perspective plus inclusive, en mettant en exergue ce qui était jusqu'ici en creux, en ce compris d'autres minorités que les femmes. La production documentaire et archivistique ayant été jusqu'à présent le monopole des hommes (des clercs aux parlementaires, en passant par les érudits), un long travail de dépouillement des archives et de relecture du passé, à nouveaux frais, reste à mener.

⁷⁸ Sylvie VAN DE CASTEELE-SCHWEITZER et Danièle VOLDMAN, « Les sources orales pour l'histoire des femmes », dans *Op. cit.*, p. 70.

⁷⁹ La démarche ayant été par ailleurs déjà investie par de nombreux chercheurs : voir notamment les travaux de Stéphane MICHAUD, *Muse et madone. Visages de la femme. De la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Le Seuil, 1985 (Sciences humaines).

Une telle démarche nous oblige notamment à sortir de l'étude des sociabilités de femmes, perçues comme exceptionnelles au sein de certains mouvements de résistance hérétique, de communautés religieuses ou de mobilisations ouvrières. Parallèlement aux stéréotypes de la religieuse, la paria, la putain, la martyre, l'ouvrière, il existe tout un tas de figures encore trop peu investies : la patronne, l'entrepreneuse, l'éditrice, la mécène, la curatrice, la collectionneuse, l'historienne, l'académicienne, la scientifique, la politicienne. J'entrevois là des legs pluriels et des tas d'imaginaires qu'il reste à nourrir et à documenter.

DE LA RÉSURGENCE DU MATRIMOINE

1. Mouvement critique et critique d'un mouvement

Non sans une certaine gaieté, j'observe que les initiatives en matière de matrimoine prolifèrent depuis ces cinq dernières années au travers du développement et de la diffusion d'outils, de ressources et de plateformes : qu'il suffise de citer entre autres le *Dictionnaire universel des Créatrices*⁸⁰, le répertoire *Présence Compositrices*⁸¹, le réseau *Aware*⁸², le site *Femmes d'art*⁸³, l'association *Nina & Louise*⁸⁴, le collectif *Georgette Sand* et leur publication *Ni vues ni connues*⁸⁵, ou encore *Le matrimoine parisien* livrant une cartographie interactive des créations féminines de Paris⁸⁶. Ces projets sont principalement le fruit de l'initiative d'une femme ou d'un groupe de femmes, reposent pour une grande part sur du travail bénévole et ne visent pas de but lucratif.

Mises à part les propositions culturelles telles que les Journées du Matrimoine, il existe donc des tas d'initiatives individuelles ou collectives qui ne prennent pas explicitement pour objet le « matrimoine », mais qui participent de la même volonté, celle de visibiliser les femmes, leurs actions, leurs productions. Ces initiatives sont aujourd'hui si nombreuses, et dont l'ampleur a été démultipliée par l'effet des réseaux sociaux, que les recenser devient aujourd'hui impraticable. Si ces initiatives se saisissent avec entrain du concept de « matrimoine », elles n'opèrent pas de distanciation critique quant à son usage, ses retombées sur la constitution d'une mémoire collective, ses incidences sur la production du savoir.

Dans le cadre de ce mémoire-essai, j'ai donc souhaité prendre de la hauteur par rapport au succès de ces initiatives, en analysant spécifiquement celles qui prennent explicitement pour objet le matrimoine, afin de comprendre leurs fondements, leurs ressorts, leurs discours. Pour ce faire, j'ai parcouru de nombreux outils, ressources et plateformes, pris connaissance des

⁸⁰ *Le Dictionnaire universel des Créatrices*, [en ligne], <https://www.dictionnaire-creatrices.com/> (page consultée en juillet 2021).

⁸¹ *Présence Compositrices*, [en ligne], https://www.presencecompositrices.com/recherche-compositrice?s=&is_v=1 (page consultée en juillet 2021).

⁸² AWARE. *Archives of Women Artists Research & Exhibitions*, [en ligne], <https://awarewomenartists.com> (page consultée en juillet 2021).

⁸³ *Femmes d'Art. Le média des femmes qui font le monde de l'art*, [en ligne], <https://femmes-dart.com/> (page consultée en juillet 2021).

⁸⁴ NINA & LOUISE ASSOCIATION, [en ligne], <https://ninaetlouise.wixsite.com/ninaetlouise> (page consultée en juillet 2021).

⁸⁵ GEORGETTE SAND, *Faut-il s'appeler George pour être prise au sérieux ?*, [en ligne], <http://georgettesand.com/> (page consultée en juillet 2021) ; *Ni vues ni connues*, Paris, Pocket, 2019 (Sciences humaines & sociales).

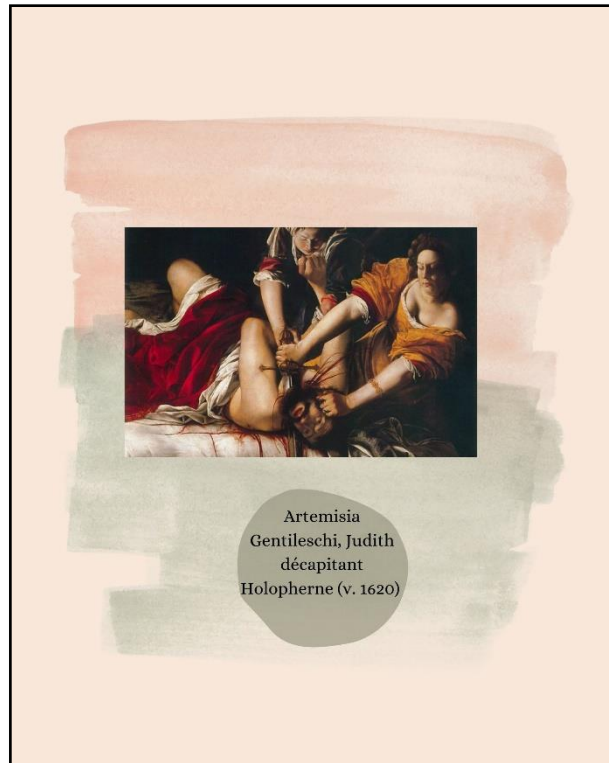
⁸⁶ *Le matrimoine parisien. Itinéraire de la création féminine à Paris*, [en ligne], <https://matrimoine-parisien.home.blog/> (page consultée en juin 2021).

rapports d'activités et des revues de presse des différentes éditions des Journées du Matrimoine ayant lieu en France et en Belgique essentiellement, exploité de nombreuses productions médiatiques (articles, podcasts, interviews)⁸⁷.

De manière générale, les initiatives relatives au matrimoine visent à s'adresser à un large public, en cherchant à conquérir les mêmes publics-cibles que ceux qui nourrissent un intérêt à l'égard du patrimoine. Les activités organisées autour du matrimoine présentent globalement deux objectifs : d'une part, réhabiliter certaines figures historiques ignorées ou oubliées dans une logique de « réparation » de l'histoire et, d'autre part, visibiliser l'héritage culturel transmis par les femmes. Ces initiatives s'inscrivent ainsi dans une double perspective temporelle : dévoiler au public les traces historiques ainsi que l'ancrage contemporain du matrimoine.

Ces initiatives sont portées généralement par des femmes, par ailleurs féministes engagées, et pour une part militantes, qui s'emparent des récits traditionnels auxquels nous avons été accoutumés pour se réapproprier leur histoire. Elles se sentent investies et s'investissent – le pronom réfléchi prend ici tout son sens – d'une capacité d'action, qu'elles souhaitent (re)transmettre à leur génération et aux suivantes. En ce sens, il me semble important de signaler que cette quatrième vague de féministes, dans laquelle les travaux situent actuellement l'histoire du féminisme, se détache davantage de la théorie pour descendre dans les rues.

⁸⁷ À cela, concernant l'édition bruxelloise portée par la plateforme « L'architecture qui dégenre », il convient d'ajouter la lecture des entretiens menés par Lyne Brenac auprès d'Apolline Vrancken : voir Lyne BRENAC, *La première édition des Journées du Matrimoine à Bruxelles, un événement marqueur de son époque*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles (ULB, Faculté de Philosophie et Sciences sociales, Département d'Histoire, Arts et Archéologie), 2020 [annexes 4.1 et 4.2]. Voir plus généralement la liste des sources répertoriées en bibliographie. Par ailleurs, s'il m'est arrivé de prendre connaissance de l'un ou l'autre poste publié par les canaux officiels de diffusion, je n'ai pas exploité de façon fouillée les réseaux sociaux, du fait que je n'en suis ni adepte ni utilisatrice régulière.



En outre, ces événements présentent un effet-levier, et je fais ici référence en particulier aux Journées du Matrimoine : en effet, plus on en parle et les rend visibles, plus celles-ci se propagent d'un espace géographique à l'autre (de Paris, à Bordeaux, Marseille, Caen, Bruxelles, Liège, jusqu'à Florence, Bilbao, etc.), et plus elles invitent à (re)découvrir des productions de femmes tombées aux oubliettes. Certaines de ces propositions événementielles deviennent peu à peu des rendez-vous annuels en se calquant sur le modèle des Journées du Patrimoine. En Belgique, l'événement a lieu le même mois, mais pas le même week-end, que les Journées du Patrimoine, ce qui inscrit les Journées du Matrimoine dans une certaine forme de tradition, sans pour autant qu'elles ne soient perçues ou mises en concurrence avec leur pendant masculin⁸⁸. Cette situation actuelle pose dès lors la question d'une mutualisation des ressources et d'une hypothétique fusion des deux événements.

Le propos des lignes qui vont suivre ne visent pas à exposer les motivations historiques, socioculturelles et idéologiques qui fondent ces initiatives (les logiques d'invisibilisation exposées dans la partie précédente du travail en sont largement explicatives ; elles font d'ailleurs écho aux objectifs dont ces initiatives se revendiquent explicitement). Il s'agit plutôt de discuter les enjeux critiques que ces propositions événementielles soulèvent, par rapport au

⁸⁸ En France, les deux événements ont lieu en même temps.

succès d'un concept en possible voie d'institutionnalisation politico-culturelle et en termes de construction d'une mémoire collective.

Dans les différents lieux culturels d'hier et d'aujourd'hui, les femmes restent majoritairement représentées en tant qu'objets d'art et non en tant que sujets artistes. Dans ce contexte, les activités organisées autour du matrimoine constituent un contre-discours à la muséologie actuelle. Néanmoins, l'engouement à l'égard de ces initiatives relatives à la valorisation du matrimoine, et les changements de mentalités qu'elles induisent, ne se traduisent pas encore par un changement structurel dans les milieux artistiques ni par une intégration de ces activités au sein des politiques culturelles⁸⁹.

Quelques décisions politiques ponctuelles font néanmoins office d'accélérateurs⁹⁰. En Belgique francophone, je pense aux tentatives – avortées cependant – de la députée Véronique Bonni (PS) en 2015, à la proposition de loi de Véronique Lefrancq (CDH), ainsi qu'aux actions plus récentes de la députée Margaux de Ré (Ecolo). Selon cette députée, « Le matrimoine allie 3 dimensions : la sous-représentation des femmes dans les métiers techniques tels que l'architecture, les inégalités dans le monde de la culture, et enfin l'espace public, majoritairement pensé par et pour les hommes. »⁹¹. En dépit de ces initiatives, à l'heure où j'écris⁹², il n'existe pas encore de prise en charge du matrimoine par les pouvoirs publics pour en faire une préoccupation majeure des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses organes afférents⁹³.

Cette absence de prise en charge de la part du politique empêche une véritable institutionnalisation de la question du matrimoine et de son intégration dans les politiques

⁸⁹ En France, du fait que les initiatives ont été plus précoces, les avancées sont plus notables qu'en Belgique : les Journées du Matrimoine sont prises en charge par le Ministère de la Culture, dans une co-organisation avec les collectifs issus du Mouvement HF. Les initiatives au niveau européen se font néanmoins encore attendre.

⁹⁰ BELGA, « Valoriser les arts féminins : pourquoi pas des "Journées du Matrimoine" ? », [en ligne], https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_valoriser-les-arts-feminins-pourquoi-pas-des-journees-du-matrimoine?id=9089610 (page consultée en juillet 2021).

⁹¹ La vitrine politique de cette députée peut être consultée à l'adresse suivante : <http://margauxdere.be/soutenir-le-developpement-des-journees-du-matrimoine-pour-une-ville-plus-inclusive/> (page consultée en août 2021).

⁹² Une proposition semblait néanmoins être en cours d'élaboration au moment des échanges que j'ai pu avoir avec Apolline Vrancken (février 2021), l'une des deux fondatrices des Journées du Matrimoine à Bruxelles.

⁹³ Cependant, de manière plus générale, l'on peut constater que la dimension genre fait son chemin et est de plus en plus intégrée dans les politiques publiques et les projets subsidiés par les autorités à certains niveaux de pouvoir, dans une approche de *gender mainstreaming*. Il est par exemple entendu, pour la région de Bruxelles-Capitale, que : « Les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par mission dans une note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses. Le Gouvernement développera également une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire. Chaque ministre et secrétaire d'Etat intègre la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences. [...] » (Joshua CAPUOZZO, « Bruxelles intègre la dimension de "genre" dans ses politiques publiques », dans *Jura. Banque de données juridiques*, [en ligne], <https://jura.kluwer.be/> [requête effectuée en août 2021]).

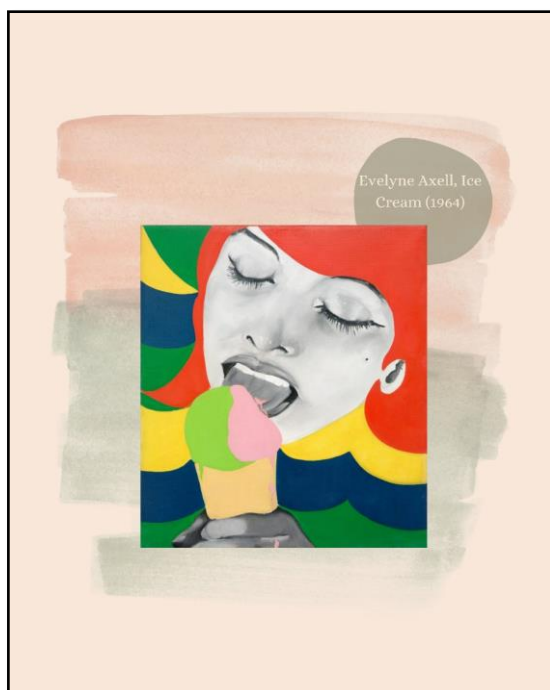
culturelles. Ne bénéficiant que de subsides publics ponctuels, l'ampleur des événements reste relativement limitée (à la fois au niveau du budget alloué et du public pouvant être accueilli⁹⁴) et, en l'état, ne s'exporte pas au-delà de la capitale bruxelloise, à l'exception de la ville de Liège⁹⁵. Aussi, victime de son succès, l'événement ne peut répondre à l'engouement du public, qui va croissant. Néanmoins, cette absence de prise en charge lui permet parallèlement une autonomie organisationnelle, communicationnelle, intellectuelle et politique, d'autant que la portée et les enjeux de la question du matrimoine peuvent en réalité être politiquement clivants.

Par ailleurs, toutes ces initiatives relatives à la valorisation du matrimoine ne s'accompagnent pas non plus d'un développement théorique au sein des milieux académiques. Les acteurs et actrices du monde scientifique ne se sont pas encore emparés de l'objet « matrimoine ». L'engouement du public et la mobilisation collective autour de ces événements, instamment relayés par les médias, constituent jusqu'à présent le moteur principal de ces initiatives pionnières.

De futurs enjeux résident dans la sensibilisation et la mobilisation des pouvoirs publics pour disposer de financements suffisants, dans la participation des institutions culturelles tout en laissant le secteur associatif garder une mainmise sur la coordination des projets, dans la réponse aux attentes des publics, dans l'implication des acteurs et actrices de la recherche pour contribuer à l'émergence d'un nouveau champ du savoir.

⁹⁴ Si, à Bruxelles, les *Heritage days* disposent d'un budget annuel de 470 000 euros et sont susceptibles d'accueillir près de 70 000 visiteurs, les Journées du Matrimoine comptabilisent en 2020 environ 10 000 euros de subsides et près de 260 personnes (Journées du Matrimoine, « Rapport d'activités », 2020, [en ligne], <https://www.matrimonydays.be/wpress/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-dactivites-JDM-2020.pdf> [page consultée en août 2021]).

⁹⁵ Avec une première édition en mars 2021 et une deuxième prévue pour septembre 2021.



En attendant, je me propose de livrer quelques réflexions qui ont émergé à l'examen des propositions culturelles relatives au matrimoine afin de discuter de leurs apports et limites. Ces réflexions portent premièrement sur l'écueil du labellisme, de la catégorisation exclusive et les risques de récupération de ces initiatives ; deuxièmement, sur le discours des origines ; troisièmement, sur la représentation monolithique du groupe « femmes ».

En premier lieu, il semble que le discours d'égalité des sexes, qui sous-tend les initiatives prenant pour objet le « matrimoine », induit un ensemble de valeurs qui aujourd'hui apparaît et se manifeste comme incontestable. Par exemple, derrière l'organisation des Journées du Matrimoine, le collectif « L'architecture qui dégenre » et l'asbl Îlot se revendiquent explicitement de certaines missions et objectifs dont : « Découvrir le matrimoine actuel – artistique, politique et féministe ». Cet énoncé, si bref soit-il, invite à la discussion. En effet, du point de vue de l'énonciation, l'adjectif « féministe » ne se situe pas au même niveau que les adjectifs « artistique » et « politique » dans la mesure où ceux-ci pourraient tout à fait inclure une dimension féministe. Les adjectifs ne s'excluent donc pas, mais entretiennent plutôt des relations d'hyponymie-d'hyperonymie. Ainsi, il me semble que la dimension « féministe » ne devrait pas être une condition d'intégration au corpus du matrimoine actuel puisque le fait qu'un bien soit hérité des femmes ne suppose en rien un engagement féministe. Apparaît là une transposition de la démarche féministe du collectif au geste d'intention des femmes d'hier et d'aujourd'hui contribuant activement ou passivement au matrimoine. À ce sujet, je regrette que les modalités de dépouillement, de recension et de sélection des figures féminines versées dans

le corpus du matrimoine ne soient en général pas énoncées ni justifiées par les personnes qui sont à la tête de ces initiatives.

Aussi, si le choix de désigner ces initiatives par « Journées du Matrimoine » semble objectivement fondé et suscite aisément l'adhésion du public, il me semble qu'il n'exclut pas le risque de soumettre celles-ci à un cadre contraignant, précisément en raison du label dont elles se revendiquent, ou à des formes de récupérations susceptibles de contrecarrer le sens premier de ces initiatives. Aussi, cette labellisation peut contribuer à gommer l'hétérogénéité de ces propositions culturelles, qui se déroulent selon des géométries variables et à différentes échelles et mobilisent des luttes sensiblement différentes selon les espaces géographiques⁹⁶.

Dès lors, plutôt que fonder les « Journées du Matrimoine » en parallèle ou en réponse aux « Journées du Patrimoine », plutôt qu'opter pour un terme masculin prétendument neutre (« patrimoine »)⁹⁷ ou à l'opposé pour un terme se revendiquant délibérément d'un parti pris (« matrimoine »), ne conviendrait-il pas plutôt de fusionner les initiatives et d'adopter un terme qui soit générique, épïcène et qui dépasserait l'opposition dualiste ?

Je note, à cet égard, que les « Journées du Patrimoine », organisées à Bruxelles par le service public *urban.brussels*, sont désignées depuis quelques années par « *Heritage days* ». Cette appellation, en plus de pouvoir trouver aisément son équivalent en français, me semble plus satisfaisante car plus englobante⁹⁸. En effet, elle transcende davantage les différences de sexe, là où le matri/patri-moine traduit une polarité qui, en outre, participe à éclipser d'autres catégories invisibilisées, alors que ces dernières contribuent tout autant à la définition d'un héritage culturel en mouvement. Je pense ici aux personnes non binaires, personnes trans, personnes racisées, personnes non régularisées, personnes minorées en raison de leur

⁹⁶ À cet égard, certaines organisatrices semblent témoigner d'une conscience critique quant au choix de la dénomination de l'événement. Pour elles, « il s'agit tout d'abord de correspondre au nom de l'événement déclencheur se déroulant en France. Deuxièmement, ce terme permet une association facile dans l'imaginaire collectif entre "Journées du Patrimoine" et "Journées du Matrimoine", puisque les JDP sont connues et bien visualisées du grand public. Troisièmement, les organisatrices reconnaissent que nommer le Matrimoine est un marqueur de l'absence des femmes dans l'histoire : le nommer permet de le faire exister. Quatrièmement, il est question de faire entrer le mot dans les mœurs. C'est un enjeu important qui, une fois établi comme base de compréhension commune, permettrait par la suite de "creuser" d'autres thématiques complémentaires autour du Matrimoine, autrement dit, une approche intersectionnelle. » (Lyne BRENAC, *La première édition des Journées du Matrimoine à Bruxelles*, *Op. cit.*, p. 32).

⁹⁷ Sans évoquer ici les connotations que le terme de « patrimoine » revêt par rapport au sentiment national et à la construction de l'État moderne, particulièrement dans le contexte de l'histoire de France.

⁹⁸ Cette proposition rejoint par ailleurs une des pistes d'opportunité mise en évidence par Lyne BRENAC, *La première édition des Journées du Matrimoine à Bruxelles*, *Op. cit.*, p. 60.

orientation sexuelle, de leur situation de handicap, de leur classe sociale, voire de leur conception plus marginale de l'art.

En deuxième lieu, je constate que la recherche des origines est très souvent constitutive de la démarche de réhabilitation des figures féminines oubliées. Elle consiste par exemple à nourrir des visions fantasmées sur certaines représentations féminines telles que le mythe des Amazones⁹⁹, ou à remonter jusqu'au Moyen Âge pour mettre en exergue des figures célèbres et illustres telles que la fameuse Christine de Pizan. Ces démarches frôlent, selon moi, l'écueil d'une instrumentalisation des textes anciens censés incarner, annoncer ou encore faire valoir les présentes luttes¹⁰⁰. Cette recherche des origines lointaines vise en effet à asseoir la légitimité du propos, à justifier le bien-fondé des luttes actuelles, comme si ces dernières ne se suffisaient pas. Identifier les racines d'un tel discours présente donc une fonction légitimante. Mais doit-on seulement justifier ces revendications par des discours d'antan ? N'y a-t-il pas ici confusion entre recherche de légitimité historique et nécessité de contextualiser ces luttes ? Cette confusion n'est-elle pas le symptôme d'une parole qui n'est pas encore tout à fait libérée, astreinte à déceler son bien-fondé dans le passé plutôt qu'en assumant son objet présent ?

En troisième et dernier lieu, certains discours portés par des collectifs valorisant le matrimoine véhiculent une représentation monolithique et anhistorique des femmes dans l'histoire. Ces dernières ont bien été des sujets d'histoire, bien qu'elles aient été éclipsées voire exclues du récit qu'on en a produit et conservé. Leur legs ne procède donc pas d'une unicité, ainsi que d'autres avant moi ont pu le souligner :

Certes, tout le monde s'entend pour dire que, par priorité, au cours des années 70, il a fallu affirmer et confirmer la présence des femmes dans l'histoire. Reste, maintenant, à les resituer et à les resituer sans verser dans l'hagiographie a [*sic*] confiner les femmes dans un champ unique de recherche. Prenant exemple sur les historiens du mouvement ouvrier, qui ont peu à peu rejoint le champ d'une histoire sociale plus globale, nous voudrions ne pas faire une histoire des femmes mais des histoires,

⁹⁹ Voir Françoise D'EAUBONNE, *Les femmes avant le patriarcat*, Paris, Payot, 1976 (Bibliothèque scientifique), chapitre IV ; Heide GOETTNER-ABENDROTH, *Les sociétés matriarcales ; recherches sur les cultures autochtones à travers le monde*, Paris, Sofedis, 2020 (Des femmes. Essais).

¹⁰⁰ Qu'il suffise d'examiner les traductions effectuées à partir des sources historiques : *La cité des dames* de Christine de Pizan (1405), conservé dans le manuscrit Harley MS 4431 de la British Library de Londres, donne à lire « mes cheres dames si ne vueillés mie user de ce nouvel *heritage* sicome font les arrogans qui deviennent orgueilleux quant leur prosperité croist et leur richece multiplie ». Dans la traduction d'une édition moderne, on lit « mes chères amies, ne faites pas mauvais usage de ce nouveau *matrimoine*, comme le font ces arrogants qui s'enflent d'orgueil en voyant multiplier leurs richesses et croître leur prospérité. » (édition et traduction par Thérèse Moreau et Eric Hicks, Paris, Stock, 1986).

sans faire l'économie de l'environnement masculin. Ce qu'une historiographie traditionnelle a trop souvent fait, nous voulons ne pas y succomber, même en l'inversant¹⁰¹.

Ainsi, je crois qu'il est difficile d'échapper soit à la réification de la femme comme entité collective, homogène et abstraite, selon une approche essentialiste, soit à l'écueil de la sublimation de certaines figures d'exception, dans une approche de singularisation-glorification. Certaines figures, identifiées comme pionnières ou hors pair, font l'objet de discours formatés relevant de la *success story* et au sein desquels leur trajectoire de vie renvoie à un destin improbable. L'inverse est aussi vrai : des figures féminines négatives, telle que la sorcière, ont aussi le vent en poupe et incarnent aujourd'hui des icônes modernes¹⁰². Le nombre de publications biographiques ou monographiques de cette teneur ne se compte plus. Ce sont ces figures qu'on enterre au Panthéon, qu'on inscrit dans les mémoires, qu'on cite dans les livres d'histoire comme des exceptions – positives ou négatives – à leur genre.

Or, aussi paradoxal que cela puisse paraître, certaines ont été des femmes d'exception dans la vie la plus ordinaire, des femmes si l'on peut dire sans qualités, dans une perspective musilienne¹⁰³. Ce sont leurs gestes anodins, leurs engagements, leurs activités positives, mais aussi les contradictions endogènes au groupe qu'il convient de mettre au jour, de comprendre et de relater.

Par conséquent, il ne s'agit pas tant de faire une histoire des femmes, qui est la démarche de nombreux travaux d'histoire et d'histoire littéraire¹⁰⁴, mais bien d'intégrer les femmes dans l'Histoire. Autrement, le risque, me semble-t-il, est d'en faire un appendice, une annexe à l'histoire générale. Or cette incorporation – au sens premier du terme – des femmes dans l'Histoire procède d'une autre démarche, plus englobante, qui en outre présente de véritables incidences épistémologiques sur nos manières de produire le savoir.

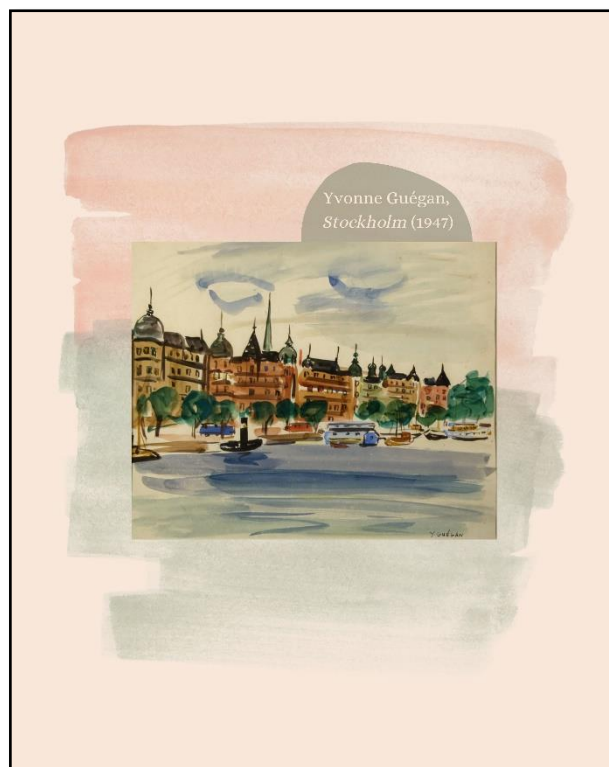
¹⁰¹ Sylvie VAN DE CASTEELE-SCHWEITZER et Danièle VOLDMAN, « Les sources orales pour l'histoire des femmes », dans *Op. cit.*, p. 69.

¹⁰² À cet égard, il me semblerait pertinent pour compléter le propos d'identifier des figures féminines dont la représentation dans l'histoire est contrastée selon les époques (à titre d'exemple, le cas de Jeanne d'Arc) mais aussi au sein même d'une époque (le cas de Coco Chanel).

¹⁰³ En écho également à l'ouvrage collectif suivant : Christine FAURÉ et Arlette FARGE e. a. (éd.), *L'histoire sans qualités*, *Op. cit.*

¹⁰⁴ Les travaux de Michelle Perrot ainsi que ceux de Françoise Thébaud sont d'ailleurs exemplaires de cette démarche. Pour un état des lieux critique et documenté des inflexions historiographiques concernant l'histoire des femmes dans les dernières années du XX^e siècle, que je considère malgré tout comme très francocentré, voir en particulier le travail effectué par Françoise THÉBAUD, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, *Op. cit.*

De même, la création de musées de femmes, dont le nombre va croissant¹⁰⁵, risque paradoxalement et indirectement de participer à l'exclusion des femmes. En effet, consacrés exclusivement à des femmes, portés majoritairement par des femmes, ces musées les valorisent certes mais les cantonnent également à des espaces spécifiques. Par conséquent, les femmes n'investissent pas publiquement les lieux où sont exposés des hommes artistes. Ces initiatives, dont il n'est pas question ici de remettre en cause leur intérêt ou bien-fondé, restent spécifiques et marginalisées par rapport aux autres institutions muséales, dirigées par des commissaires ou des directeurs pour la plupart masculins.



Si la valorisation et la mise en visibilité du matrimoine ont quelque chose d'incontestablement galvanisantes, encore convient-il de s'interroger : sous quels principes, avec quelle programmation et quelle scénographie se produisent-elles ? Il faut dire que le contexte actuel relatif à la mémoire et aux pratiques mémorielles est relativement saturé. Il me semble néanmoins que l'engouement – citoyen et médiatique – autour du matrimoine, observé

¹⁰⁵ L'*International Association of Women's Museums* a répertorié il y a quelques années « 79 musées de femmes à travers le monde, dont 65 musées physiques et 14 musées en ligne, auxquels s'ajoutent 29 initiatives. Quarante-quatre musées de femmes se trouvent en Europe (dont 15 initiatives), 28 en Amérique du Nord (dont 1 initiative), 10 en Amérique du Sud (dont 5 initiatives), 14 en Asie (dont 3 initiatives), 4 en Océanie (dont 1 initiative) et 7 en Afrique (dont 3 initiatives). » (les chiffres sont tirés de Julie BOTTE, « Les musées de femmes : De nouvelles propositions autour du genre et du rôle social du musée », dans *Culture & Musée*, n°30, 2017, p. 51-71).

ces dernières années, représente le symptôme de certaines mutations socioculturelles en même temps qu'un terrain favorable à l'expression de ces dernières. Ces mutations marquent aussi un rapport renouvelé de notre société postmoderne à la mémoire de son passé.

Ainsi, le succès des initiatives telles que les Journées du Matrimoine s'explique par le fait que celles-ci rencontrent les attentes d'un certain public et font écho à certaines questions socialement vives, notamment celle de la décolonisation de l'espace public, la montée des nationalismes, la tentation des replis communautaires, la reconnaissance des enjeux identitaires. Elles captent assurément l'enthousiasme et ravissent même l'adhésion d'une part non négligeable de citoyens et surtout de citoyennes. Son défi consiste dès lors à dépasser la binarisation actuelle, en sensibilisant chaque citoyen et citoyenne aux enjeux des luttes non seulement féministes mais aussi contre toutes formes d'oppression (quel que soit le critère d'oppression mobilisé). C'est pourquoi la prise de distance critique me semble être nécessaire pour développer une véritable réflexion autour du matrimoine, de sorte que celle-ci puisse gagner du terrain, en puissance et de façon avisée, face aux enjeux actuels.

L'on peut donc gager que ces premières démarches contribueront *in fine* à fonder un héritage culturel commun et à forger une mémoire plus inclusive, et peut-on espérer plus alternative également, intégrant d'autres minorités que celle relative au genre¹⁰⁶. Les raccourcis et contournements, ainsi que le travail de vulgarisation auquel s'adonnent ces associations, sont sans doute les premières conditions d'une reconnaissance des luttes sociales et d'une institutionnalisation du résultat de ces revendications. Avoir conscience de ces limites et des enjeux critiques de ces propositions événementielles me semble être un préalable à leur pérennité. Dans tous les cas, elles émergent à un moment décisif, que je qualifierais de « tournant mémoriel »¹⁰⁷, et sont véritablement pionnières dans la construction et la diffusion de nouvelles normes culturelles.

¹⁰⁶ En Belgique francophone, sous l'initiative de la Direction du Patrimoine culturel et de l'Association des Archivistes francophones de Belgique, a été organisé un webinar autour de la gestion des archives, intitulé « Quel futur pour la mémoire ? » et visant à traiter des pratiques, usages et démarches de mutualisation pour la conservation du patrimoine collectif (2021). À un autre niveau, il me semble surtout pertinent de relever que la définition de cet héritage commun dans une société inclusive constitue un des axes stratégiques de l'Horizon Europe 2021, ce qui atteste l'actualité de ces questions à l'échelle européenne.

¹⁰⁷ Par référence indirecte également à Christian HOTTIN et Claudie VOISENAT (éd.), *Le tournant patrimonial*, *Op. cit.*

2. Le matrimoine comme outil critique

Si le matrimoine semble être en bonne voie d'institutionnalisation dans les milieux culturels, le milieu académique ne suit pas encore le mouvement¹⁰⁸. Pour que celui-ci puisse être reconnu et s'imposer comme objet scientifique et historiographique, autour duquel peut se structurer un champ de recherche, il lui faut se doter d'un certain cadre, à partir duquel l'on peut se positionner à l'endroit ou à l'encontre.

Pour cela, je crois qu'il convient tout d'abord de dépasser l'approche micro-socio-historique du matrimoine visant à recenser ou à dresser des portraits de femmes d'exception issues de telle génération ou de telle discipline, ou encore à créer des itinéraires urbains évoquant des femmes remarquables ayant fréquenté ou façonné certains lieux¹⁰⁹. En cela, la démarche de l'historienne de l'art Linda Nochlin me semble d'une grande force : son travail n'a jamais été d'étudier des femmes artistes en tant que telles, mais plutôt de questionner le système historico-artistique qui s'est employé à les brider, en mettant en exergue les structures et les mécanismes mis en place pour marginaliser certains produits artistiques et en privilégier d'autres¹¹⁰. C'est donc la nécessité de problématiser le concept de matrimoine et le corpus qui en découle que je souhaite souligner ici.

Aussi, il ne me semble pas qu'il soit pertinent de considérer le matrimoine comme un nouveau champ du savoir ou un nouveau domaine de recherche, ou encore un appendice à l'histoire, comme si les femmes constituaient une population spécifique. Comme certains l'ont énoncé, « Il n'y a pas – après avoir déconstruit un objet historique masculinisé – à bâtir un objet historique/femme. »¹¹¹. La question du matrimoine comprend de nombreux enjeux qui en font précisément un objet situé à la croisée de plusieurs disciplines déjà constituées et sur lesquelles il s'agit surtout d'apposer un nouveau prisme.

¹⁰⁸ À ma connaissance, très peu de projets de recherche prennent pour objet le matrimoine. Je citerai néanmoins l'existence de l'axe « Genre, création artistique et matrimoine », coordonné par Charlotte Foucher Zarmanian et Hélène Marquié, qui s'inscrit plus largement dans le cadre du projet « Genre et Transmission » à l'Université Paris Lumières (2016-2019), cité *infra*.

¹⁰⁹ Je pense notamment au travail suivant qui vise à redonner – je cite – « à ces femmes d'exception la place qu'elles méritent dans la grande histoire de Paris et de l'Humanité » et qui constitue « une offrande aux générations d'aujourd'hui pour savoir et comprendre » : Edith VALLÉE, *Le Matrimoine de Paris. 20 itinéraires, 20 arrondissements*, Chamalières, Christine Bonneton, 2018.

¹¹⁰ Linda NOCHLIN, *Femmes. Art et pouvoir*, *Op. cit.*, p. 7.

¹¹¹ Sylvie VAN DE CASTEELE-SCHWEITZER et Danièle VOLDMAN, « Les sources orales pour l'histoire des femmes », dans *Op. cit.*, p. 69.

En cela, le concept de « matrimoine » peut constituer un outil d'analyse qui contribue à donner une visibilité et une épaisseur à ce qui était jusqu'ici en creux. Selon Charlotte Foucher Zarmanian et Arnaud Bertinet, le matrimoine présente une potentialité évidente, celle de participer à la « reconstruction d'une contre-histoire des musées et du patrimoine du point de vue des dominés et des vaincus »¹¹². Ainsi, en tant qu'outil critique, le matrimoine concourt directement à questionner la notion même de « patrimoine » et sa neutralité présupposée, mais aussi les modalités de constitution de nos récits collectifs et de notre mémoire commune. Plus encore, en interrogeant les ressorts sur lesquels nos imaginaires sont forgés, le matrimoine nous offre la possibilité d'en investir de nouveaux.



Dans cette perspective, l'histoire des femmes devient un cas spécifique ou comme un autre (c'est selon) de l'histoire générale des formes plurielles d'invisibilisation et d'oppression (réelle ou symbolique). Il s'agirait alors d'utiliser le matrimoine plus largement comme une matrice épistémologique et une grille de lecture sémiologique des processus d'invisibilisation des minorités, quelles qu'elles soient.

¹¹² Charlotte FOUCHER ZARMANIAN et Arnaud BERTINET (éd.), « Musées au prisme du genre », dans *Culture & Musée*, n°30, 2017, p. 17-29 [en ligne], <https://journals.openedition.org/culturemusees/1160> (page consultée en août 2021).

3. Vers et pour une redéfinition des contours d'un héritage commun, inclusif et convergent

Les femmes ne sont pas les uniques absentes de nos récits historiques¹¹³. D'autres minorités¹¹⁴ accèdent difficilement au passage à la mémoire collective. La construction de cette dernière procède toujours d'une ségrégation culturelle car elle s'inscrit nécessairement dans une logique de groupes dominants et dominés. En cela, je dois reconnaître que mon propos est peu original dans la mesure où, en contribuant à éclairer les enjeux critiques du matrimoine, j'invite une fois de plus à interroger les mécanismes de la constitution de notre mémoire collective ainsi que les critères de ce qui « fait mémoire » ou ce qui est « digne d'entrer dans la mémoire ».

En ayant beaucoup côtoyé les sources historiques les plus anciennes, fréquenté de nombreux dépôts d'archives, approché les politiques des bibliothèques nationales et locales, j'ai pu faire le constat de la fabrique genrée des archives, à savoir que celles-ci sont produites, alimentées et entérinées par les hommes. Ainsi que l'a signalé Michelle Perrot :

[...] loin d'être le fruit du hasard, la constitution de l'Archive, comme celle, plus subtile de la Mémoire, est le résultat d'une sédimentation sélective produite par les rapports de forces et les systèmes de valeurs¹¹⁵.

Vingt ans plus tard, ce constat, selon lequel l'histoire a été écrite par les hommes, empire que jamais les femmes ne leur ont disputé (pour reprendre les termes beauvoiriens), est toujours d'actualité. Il fait d'ailleurs intimement écho aux enjeux du projet de recherche « Genre et Transmission » mené par l'Université Paris Lumières (2016-2019) :

Par son nom même, le terme de patrimoine nous invite à penser le processus de constitution et de transmission des biens matériels et symboliques comme un processus genré, sanctionné et normé par une autorité paternelle/patriarcale. Histoire littéraire et histoire de l'art sont encore aujourd'hui tributaires de logiques de légitimation, de recension et de détermination de la valeur esthétique dont le biais androcentré est manifeste¹¹⁶.

La démarche de valoriser uniquement l'héritage légué par les femmes me semble malgré tout véhiculer une vision parcellaire et partielle de l'histoire. Dans cette perspective, j'entrevois

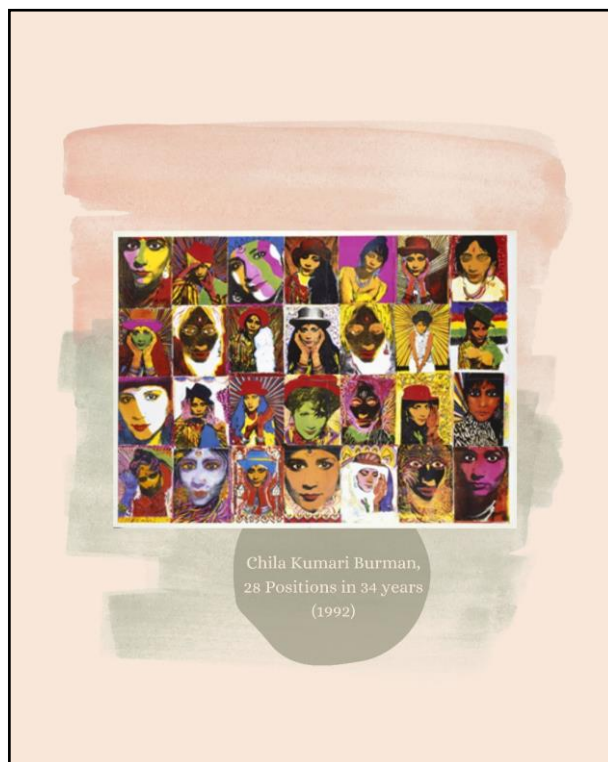
¹¹³ Voir Anne HIGONNET, « Femmes et images. Apparences, loisirs, subsistance », dans Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, *Op. cit.*, p. 254 et suiv.

¹¹⁴ J'entends par « minorités » ce qui ne correspond pas à la figure masculine, cisgenre, blanche, valide et hétérosexuelle.

¹¹⁵ Michelle PERROT, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, *Op. cit.*, p. 23.

¹¹⁶ Projet UPL 2016-2019, « Genre et Transmission. Pour une autre archéologie du genre », [en ligne], <https://legs.cnrs.fr/genre-et-transmission-pour-une-autre-archeologie-du-genre/> (page consultée en août 2021).

le matrimoine plus comme un moyen que comme une fin, dans la mesure où ce sont les minorités au sens large qu'il convient de visibiliser et de faire exister : que celles-ci représentent des groupes sociaux, des personnes prises individuellement, voire des formes artistiques. Toutes façonnent notre mémoire collective. L'enjeu, selon moi, est donc de passer du paradigme « égalité » vers celui de la « diversité », en promouvant d'autres modèles d'identification et en produisant des imaginaires nouveaux ou renouvelés, où ces groupes peuvent se reconnaître et se projeter.



Cette proposition me rappelle d'ailleurs les tenants et aboutissants de la notion d'« écomusée », à savoir une institution culturelle « qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble », selon la définition qu'en donne le muséologue français Georges Henri Rivière en 1980. L'écomusée tend, en effet, à une redéfinition des contours de l'héritage commun par les publics principalement concernés, afin que ces derniers puissent se reconnaître au travers de cet héritage, dans la continuité ou discontinuité des générations¹¹⁷. Loin de jouer le rôle d'une institution culturelle légitimante, l'écomusée endosse

¹¹⁷ Pour d'autres éléments définitionnels, notamment orientés vers l'ethnologie, le développement local et l'écologie, et énoncés comme une sorte de manifeste, voir « Discours de Georges Henri Rivière », 22 janvier 1980, cité par Marc AUGÉ (éd.), *Territoires de la mémoire. Les collections du patrimoine ethnologique dans les écomusées*, postface de Claude Lévi-Strauss, Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron/Fédération des écomusées et des musées de société, 1992, p. 6.

surtout comme fonctions l'information et l'analyse critique. Sa définition de la culture est à entendre au sens large puisque l'écomusée « s'attache à en [i. e. les principes communs] faire connaître la dignité et l'expression artistique, de quelque couche de la population qu'en émanent les manifestations. La diversité en est sans limite [...] »¹¹⁸. Dans cette vision, les populations locales et les usagers des institutions culturelles sont les premiers acteurs à définir leur héritage et la mémoire qu'ils souhaitent transmettre aux générations futures.

Dès lors, comment faire geste de mémoire en structurant sans hiérarchiser ? Ma proposition serait celle de parvenir à faire émerger une définition *inductive* de l'héritage culturel, dans une démarche participative de co-construction du savoir où chaque groupe aurait la possibilité d'identifier les éléments saillants et emblématiques de son identité réelle ou narrative (à décliner éventuellement au pluriel), de les soumettre à une « mise en intrigue » – selon les sens qu'en donne Paul Ricoeur – pour faire émerger une mémoire partagée. Ainsi, dans ce passage du paradigme « égalité » vers celui de la « diversité », les groupes minorisés seraient investis d'une fonction auctoriale – au sens fort et médiéval d'autorité et d'auctorialité –, à savoir les auteurs de leurs récits ainsi que les créateurs de leurs propres représentations et scénarisations – visuelles ou discursives.

Le corpus de cet héritage commun, et les critères de son inclusion et de son exclusion, ne devraient pas être soumis à des règles, des processus de canonisation, des normes de valeur, mais plutôt fondés sur la capacité ou le potentiel des œuvres – entendues au sens large : monument, site, pratique, création, performance, etc. – à participer à cette « harmonie discordante ». J'entends par là un processus où la divergence des points de vue et l'asymétrie des visions seraient constitutives non d'une hiérarchie mais d'une véritable harmonie, dans une logique comparable à celle prônée par Françoise Héritier par rapport à la différence des sexes dans *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*¹¹⁹, ou par Starhawk par rapport à de nouvelles configurations de prises de décision qui ne débouchent pas nécessairement sur une résolution de vérité, dans *Webs of Power: Notes from the Global Uprising*¹²⁰.

Puisque cet héritage est destiné à s'accroître et à être transmis au surplus dans un contexte de migrations des peuples et de mondialisation du savoir et de la culture, son corpus n'a donc rien de figé. Au contraire, il se construit de façon fluide et se trouve constamment en

¹¹⁸ « Discours de Georges Henri Rivière », *Ibid.*

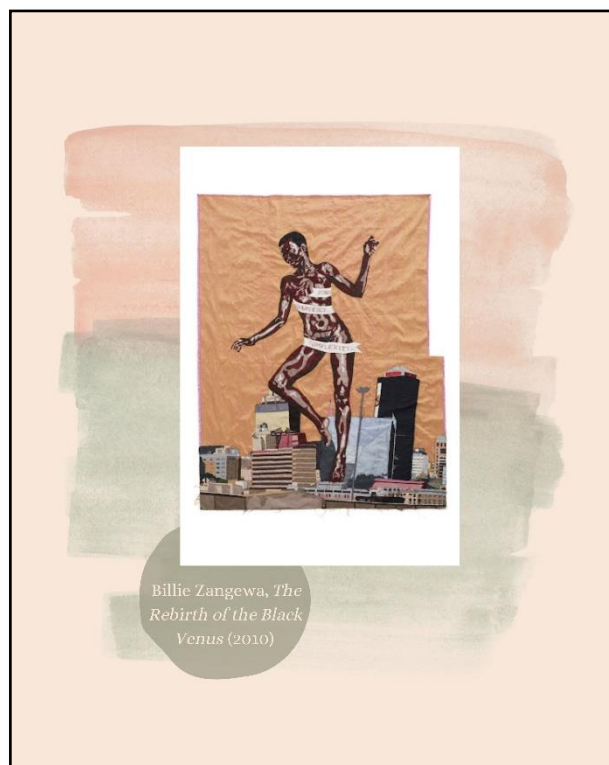
¹¹⁹ Françoise HÉRITIER, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

¹²⁰ STARHAWK, *Webs of Power: Notes from the Global Uprising*, Gabriola Island, New Society Ltd., 2002.

(re)définition au gré des mutations sociétales et des besoins en termes de constructions de récits identitaires.

Étant donné que l'exercice du pouvoir se matérialise dans nos regards et dans les lieux qui font culture, se pose dès lors la question de la visibilité et de la représentation des groupes minorisés (tous confondus) dans les milieux artistiques et culturels. Outre le fait d'assurer un rôle de médiateurs entre les artistes et les citoyens et d'incarner les vecteurs de la culture, les institutions culturelles n'ont-elles pour fonction de garantir des voies d'accès égalitaires à l'art et à la culture (à la fois en termes de production que de réception) ? À ce titre, ne doivent-elles pas questionner la norme et l'imagerie qu'elles véhiculent, aujourd'hui encore empreintes de colonialité ?

C'est là, selon moi, que réside précisément l'un des apports essentiels des études postcoloniales et *queer* : nous inviter à décoloniser nos institutions et nos systèmes de pensées, à interroger les substrats généalogiques des rapports de domination, d'exploitation, de normalisation, à déconstruire leur imbrication dans une perspective précisément intersectionnelle¹²¹.



¹²¹ Kimberlé W. CRENSHAW, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », dans *Cahiers du Genre*, n° 39, 2005/2 (1991), p. 51-82.

Dans cette perspective, plus qu'une mixité des espaces, je plaide pour une véritable et radicale inclusivité, à la fois des espaces mais aussi des regards. Ce processus équivaut à un constant travail de déconstruction de nos pratiques, celles qui font partie intégrante de notre quotidien, celles qui sont communément admises, et que l'on n'interroge plus. Il convient donc de matérialiser cette inclusivité de façon véritablement systémique, en lui donnant les moyens de sa mise en œuvre, à différents niveaux de pouvoirs et d'actions.

Dès lors, intégrer les marges comme référence de départ permet d'élargir notre focale à une inclusivité de l'art¹²². Cette inclusivité concerne tant les objets culturels, les milieux qui les exposent que les regards qui les appréhendent. Œuvrer pour un héritage commun inclusif, c'est ainsi permettre aux « mémoires minorées » de pouvoir exister à côté des discours dominants, pour reprendre un concept cher à Christine Chivallon, employé dans le contexte de l'esclavagisme noir transatlantique¹²³.

Enfin, je terminerai par préciser qu'il ne s'agit pas de multiplier tous azimuts les initiatives en matière de genre, d'égalité, de diversité et d'inclusion, mais de s'efforcer à fusionner ces dernières – en l'état foisonnantes et non concertées –, pour qu'elles se renforcent mutuellement, dans une perspective de convergence des luttes.

¹²² Parfois, et sans que cela apparaisse comme paradoxal, la marginalité peut également être perçue comme critère et gage d'excellence artistique, précisément parce qu'elle se soustrait à l'*establishment* artistique. Toutefois, ce n'est pas la démarche que je préconise ici.

¹²³ Christine CHIVALLON, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire*, Paris, Karthala, 2012 (Esclavages).

CONCLUSION

L'objet sur lequel porte ce mémoire-essai m'a permis de contextualiser et de problématiser une question transversale aux études féministes, à savoir celle des mécanismes d'invisibilisation des femmes dans l'art, la culture et l'histoire. Ma démarche ne s'est pas inscrite dans une perspective de réparation ou de réhabilitation des femmes et de leur mémoire. Elle a surtout consisté à discuter les enjeux critiques de la notion de « matrimoine », et à utiliser cette dernière comme matrice interprétative des rapports de domination et d'oppression d'autres formes ou groupes minorisés (que ce soit sur le critère du sexe, de la race, de la classe, de la validité).

Terra encore incognita pour une grande part, domaine d'une grande fécondité, objet doté d'une véritable potentialité heuristique du fait qu'il invite à questionner l'épistémologie et la méthodologie de nos disciplines, à ces différents titres, le matrimoine semble incarner un champ exploratoire prometteur. Précisément parce que l'objet « matrimoine » est transversal à différentes disciplines, et parce qu'il peut être investi par divers champs théoriques et pratiques, sa potentialité interdisciplinaire risque de conduire dans le même temps à sa dispersion critique.

C'est ainsi qu'au niveau des perspectives ultérieures à envisager, il reste à rendre compte des apports et limites heuristiques du concept de « matrimoine », à chercher les assises permettant la construction d'un nouveau champ de recherche et à poser les fondements de son épistémologie. En cela, ce travail a contribué indirectement à interroger les conditions d'émergence, d'existence et d'institutionnalisation à la fois d'une notion en construction et d'un champ à construire.

Plus largement, ce mémoire-essai objectivise la nécessité, voire l'urgence, de questionner nos imageries actuelles et surtout de construire de nouveaux imaginaires culturels et politiques, qui se trouvent encore à l'état virtuel, mais qui semblent ne demander qu'à rencontrer le réel. L'objet « matrimoine », ainsi que les perspectives qu'il ouvre, nous invitent à travailler et faire travailler nos consciences collectives, à ne pas se contenter d'un *statu quo*, à mettre au jour des réalités et des vérités peut-être dérangeantes, mais que l'on ne peut plus aujourd'hui nier (le silence est à cet égard toujours complice), en somme, à cultiver la réflexivité critique dans une culture contemporaine de la résistance et de l'engagement. Néanmoins, ces prises de conscience individuelles doivent se doubler d'initiatives structurées, structurelles et institutionnelles. C'est ici, me semble-t-il, que se situent les enjeux actuels des mouvements et revendications féministes.

Si le capitalisme est communément désigné comme l'ennemi principal à abattre aux yeux du féminisme, du fait qu'il est directement associé au patriarcat, il nous aura au moins appris une leçon : pour faire vivre un mouvement, une pensée, et pouvoir l'inscrire dans le temps en l'instituant comme paradigme, il faut qu'il puisse intégrer les critiques (internes et externes) qui lui sont émises pour pouvoir se régénérer continuellement¹²⁴. Cette réflexivité critique, qui peut survenir à l'endroit des objets étudiés ou des postures adoptées, me semble essentielle aussi bien pour institutionnaliser et pérenniser le résultat de certaines luttes, que pour renforcer sa capacité d'agir, à la fois sur le terrain et sur le savoir académique, dans une perspective où les deux versants s'éprouvent et se nourrissent mutuellement.

Enfin, il me semble que ce n'est pas seulement l'héritage des femmes qu'il convient aujourd'hui de valoriser, mais c'est aussi notre expérience singulière, en tant que femmes et en tant que groupes minorisés, à la fois de l'oppression et de la conscience jouissive de notre potentiel d'émancipation, dont il faut rendre compte. À cet égard, la teneur engageante de l'ouvrage de Wendy Delorme, *Viendra le temps du feu* (éditions Cambourakis, 2021), m'a marquée en ce sens : il s'agit d'une dystopie de laquelle émergent pourtant émancipation, solidarité et enchantement, récit largement inspiré de la puissance des *Guérillères* de Monique Wittig. Ce double positionnement – constamment en tension – me semble être le moteur pour penser et écrire d'autres manières de façonner et d'habiter nos mondes.

¹²⁴ Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 2011 (Collection Tel).

BIBLIOGRAPHIE¹²⁵

- AFFAIRE EN COURS, « Le matrimoine n'est pas un néologisme, mais un mot effacé par l'Histoire », podcast réalisé par Marie Sorbier, 21 janvier 2021, [en ligne], https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/affaires-en-cours-du-vendredi-29-janvier-2021?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR13_GAS7uIWdMJL-Pa-0LtMoMWxWXY9a91Z1COpCvAm435ZOjGCCWrRiEI#Echobox=1612182188.
- ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire du Moyen Français*, [en ligne], <http://www.atilf.fr/dmf>, s. v. *matrimoine*.
- ARCHAMBAULT Agathe, « Des Journées du matrimoine », dans *Patrimoine, Architecture, Jardins (P.A.J.)*, [en ligne], <https://www.paj-mag.fr/2020/09/18/des-journees-du-matrimoine/>.
- ARMSTRONG Carol et DE ZEGHER Catherine (éd.), *Women Artists at the Millennium*, Cambridge, MIT Press, 2006.
- AUGÉ Marc (éd.), *Territoires de la mémoire. Les collections du patrimoine ethnologique dans les écomusées*, postface de Claude Lévi-Strauss, Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron/Fédération des écomusées et des musées de société, 1992.
- AWARE. *Archives of Women Artists Research & Exhibitions*, [en ligne], <https://awarewomenartists.com>.
- AZAR Amine A., « Le bon usage du "MATRIMOINE" en psychopathologie », dans *Adolescence*, n°29, 15/1, 1997, p. 287-298.
- BACHOFEN Johann Jakob, *Du règne de la mère au patriarcat*, Paris, Félix Alcan, 1938.
- BATTERSBY Christine, *Gender and genius: towards a feminist aesthetics*, Bloomington, Indiana University Press, 1989.
- BECKER Howard, *Les mondes de l'art*, trad. par Jeanna Bouniort, Paris, Flammarion, 2006 (Champs, 648).
- BELGA, « Valoriser les arts féminins : pourquoi pas des "Journées du Matrimoine" ? », [en ligne], https://www.rtf.be/info/belgique/detail_valoriser-les-arts-feminins-pourquoi-pas-des-journees-du-matrimoine?id=9089610.
- BELGHITI-MAHUT Sophia, « Les déterminants de l'avancement hiérarchique des femmes cadres », dans *Revue française de gestion*, n°151/4, 2004, p. 145-160.

¹²⁵ La référence suivante, qui aurait certainement enrichi mon propos, n'a pas pu être consultée : Jane R. GLASER et Artemis A. ZENETOU (éd.), *Gender perspectives: essays on women in museums*, Washington, Smithsonian Institution Press, 1994.

- BESSIÈRE Céline et GOLLAC Sibylle, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2020 (L'envers des faits).
- BLANCHARD Sophie, « Intersectionnalité, migrations et travail domestique : lectures croisées en France et aux États-Unis », dans *EchoGéo*, n°30, 2014, [en ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/14073>.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, nouv. éd., Paris, Gallimard, 2011 (Collection Tel).
- BONNET Carole, KEOGH Alice et RAPOPORT Benoît, « Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France », dans *Économie et statistique*, n°472-473, 2014, p. 101-123.
- BOTTE Julie, « Les musées de femmes : De nouvelles propositions autour du genre et du rôle social du musée », dans *Culture & Musée*, n°30, 2017, p. 51-71.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- BRENAC Lyne, *La première édition des Journées du Matrimoine à Bruxelles, un événement marqueur de son époque*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles (ULB, Faculté de Philosophie et Sciences sociales, Département d'Histoire, Arts et Archéologie), 2020.
- BREY Iris, *Le regard féminin. Une révolution à l'écran*, Paris, Éditions de l'Olivier, 2020.
- BUSCATTO Marie et MARRY Catherine, « "Le plafond de verre dans tous ses éclats". La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle », dans *Sociologie du travail*, vol. 51, n°2, 2009, p. 170-182.
- CAPUOZZO Joshua, « Bruxelles intègre la dimension de "genre" dans ses politiques publiques », dans *Jura. Banque de données juridiques*, [en ligne], <https://jura.kluwer.be/>.
- CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, *Trésor de la langue française informatisé*, [en ligne], <https://www.cnrtl.fr/definition/matrimoine>, s. v. *matrimoine*.
- CHADEAU Ann et FOUQUET Annie, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », dans *Économie et Statistique*, n°136, 1981, p. 29-42.
- CHIVALLON Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire*, Paris, Karthala, 2012 (Esclavages).
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine et RAVET Hyacinthe, « Les femmes, les arts et la culture. Frontières artistiques, frontières de genre », dans *Travail, genre et sociétés*, n°19, 2008/1, p. 19-22, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-1-page-19.htm>.
- CERTEAU Michel de, « Lire : braconnage et poétique des consommateurs », dans *Projet*, n°124, 1978, p. 447-457.

- CRENSHAW Kimberlé W., « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », dans *Cahiers du Genre*, n° 39, 2005/2 (1991), p. 51-82
- DELPHY Christine, *L'Ennemi principal*, vol. 1 : *Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, 1998.
- DORLIN Elsa (éd.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009 (Actuel Marx Confrontation).
- DUBY Georges et PERROT Michelle (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, 5 vol.
- DUFRÈNE Bernadette , « La place des femmes dans le patrimoine », dans *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°4, 2014, [en ligne], <http://journals.openedition.org/rfsic/977>.
- EAUBONNE Françoise d', *Les femmes avant le patriarcat*, Paris, Payot, 1976 (Bibliothèque scientifique).
- Édifier notre patrimoine. Le réseau qui met en lumière le patrimoine dans le spectacle vivant*, [en ligne], <https://www.edifiernotrepatrimoine.org/>.
- ÉVAIN Aurore, *L'apparition des actrices professionnelles en Europe*, L'Harmattan, 2001.
- EAD., « Vous avez dit patrimoine ? », Blog Mediapart, 25 novembre 2017, [en ligne], <https://blogs.mediapart.fr/mouvement-hf/blog/251117/vous-avez-dit-patrimoine-par-aurore-evain>.
- EAD., « Rendre visibles les femmes dans l'histoire culturelle et artistique consiste à s'attaquer aux violences symboliques de la domination masculine », dans *50-50*, 4 septembre 2019, [en ligne], <https://www.50-50magazine.fr/2019/09/04/aurore-evain-rendre-visibles-les-femmes-dans-lhistoire-culturelle-et-artistique-consiste-a-sattaquer-aux-violences-symboliques-de-la-dominacion-masculine-1-2/>.
- FARGE Arlette, « L'histoire ébruitée », dans Christiane DUFRANCATEL, Christine FAURÉ et Arlette FARGE e. a. (éd.), *L'histoire sans qualités*, Paris, Galilée, 1979 (L'espace critique), p. 15-39.
- EAD. (éd.), *Le Miroir des femmes*, Paris, Montalba, 1982.
- EAD., « L'histoire sociale », dans François BÉDARIDA (éd.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 281-300.
- Femmes d'Art. Le média des femmes qui font le monde de l'art*, [en ligne], <https://femmes-dart.com/>.
- FIDECARO Agnese et LACHAT Stéphanie (éd.), *Profession : créatrice. La place des femmes dans le champ artistique*, Lausanne, Éditions Antipode, 2007.
- FEDERICI Silvia, *Le capitalisme patriarcal*, Paris, La Fabrique, 2019.
- FOUCHER ZARMANIAN Charlotte, *Créatrices en 1900. Femmes artistes en France dans les milieux symbolistes*, Paris, Mare & Martin, 2015.

- EAD., « Musées et genre : état des lieux d'une recherche », dans *Muséologies*, vol. 8, n°2, 2016, p. 107-119.
- EAD., « Partenariats stratégiques. Réflexions sur le couple d'artistes autour de 1900 », dans Claire BARBILLON e. a. (éd.), *Parent-elles : compagne de, fille de, sœur de... : les femmes artistes au risque de la parentèle, Actes de colloque publiés le 15 juin 2017*, [en ligne], <https://awarewomenartists.com/publications/partenariats-strategiques-reflexions-couple-dartistes-autour-de-1900/>.
- FOUCHER ZARMANIAN Charlotte et BERTINET Arnaud (éd.), « Musées au prisme du genre », dans *Culture & Musée*, n°30, 2017, p. 17-29, [en ligne], <https://journals.openedition.org/culturemusees/1160>.
- GEORGETTE SAND, *Faut-il s'appeler George pour être prise au sérieux ?*, [en ligne], <http://georgettesand.com/>.
- EAD., *Ni vues ni connues*, Paris, Pocket, 2019 (Sciences humaines & sociales).
- GOETTNER-ABENDROTH Heide, *Les sociétés matriarcales. Recherches sur les cultures autochtones à travers le monde*, Paris, Sofedis, 2020 (Des femmes. Essais).
- GOURBE Géraldine et PRÉVOT Charlotte, « Art et féminisme, un no man's land français ? », dans *L'Homme & la Société*, n° 158, 2005/4, p. 131-144.
- GROSSIN Benoît, « Matrimoine : pour une véritable inclusion des femmes dans l'héritage culturel », dans *France culture*, 18 septembre 2020, [en ligne], <https://www.franceculture.fr/musique/matrimoine-pour-une-veritable-inclusion-des-femmes-dans-lheritage-culturel>.
- HAMBERGER Klaus, « Matrilinéarité et culte des aïeules chez les Éwé », dans *Journal des africanistes*, n°79-1, 2009, p. 241-279, [en ligne], <http://journals.openedition.org/africanistes/2829>.
- HARAWAY Donna, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », dans *Feminist Studies*, vol. 14, n°3, 1988, p. 575-599.
- HARDING Sandra, « Rethinking standpoint epistemology. What is 'strong objectivity' ? », dans Linda ALCOFF et Elizabeth POTTER (éd.), *Feminist Epistemologies*, New York, Routledge, 1993, p. 49-82.
- EAD. (éd.), *The Feminist Standpoint Theory Reader*, New York/Londres, Routledge, 2003.
- EAD., *Objectivity and Diversity. Another Logic of Scientific Research*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2015.
- HÉRITIER Françoise, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

- HERTZ Ellen, « Le Matrimoine », dans Marc-Olivier GONSETH, Jacques HAINARD, Roland KAEHR (éd.), *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 153-168, [en ligne], <https://doc.rero.ch/record/19978>.
- HF ÎLE-DE-FRANCE (Maison des associations), *Le matrimoine*, [en ligne], <https://www.lematrimoine.fr/>.
- HOTTIN Christian et VOISENAT Claudie (éd.), *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016 (Ethnologie de la France, 29).
- HUA Cai, *Une société sans père ni mari : les Na de Chine*, Paris, PUF, 1997.
- IDEM. QUESTION DE GENRE, *Le matrimoine catalan : 66 femmes*, Canet-en-Roussillon, Éditions Trabucaire, 2013.
- Journées du Matrimoine [Bruxelles], « Rapport d'activités », 2019, [en ligne], <https://www.matrimonydays.be/wpress/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-dactivites-JDM-2020.pdf>.
- Journées du Matrimoine [Bruxelles], « Revue de presse », 2019, [en ligne] <https://www.matrimonydays.be/wpress/wp-content/uploads/2020/08/JDM2019-Revue-de-presse.pdf>.
- Le Dictionnaire universel des Créatrices*, [en ligne], <https://www.dictionnaire-creatrices.com>.
- Le matrimoine parisien. Itinéraire de la création féminine à Paris*, [en ligne], <https://matrimoine-parisien.home.blog/>.
- MARUANI Margaret (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013.
- EAD., *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.
- MATHIEU Nicole-Claude (éd.), *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007.
- MEULDERS Danièle et O'DORCHAI Sîle, « Le ménage, cache-sexe de la pauvreté des femmes », dans *Revue de la sécurité sociale belge*, n°51/4, 2009, p. 599-617.
- EAED., « Lorsque seul le ménage compte. Variations autour de la pauvreté des ménages et des individus en Europe », dans *Travail, genre et sociétés*, n° 26, 2011/2, p. 85-104, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2011-2-page-85.htm>.

- EAED., « Précarité et pauvreté : comment mesurer la dépendance financière des femmes ? », dans Margaret MARUANI (éd.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013, p. 258-268.
- MICHAUD Stéphane, *Muse et madone. Visages de la femme. De la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Le Seuil, 1985 (Sciences humaines).
- MORRISON Ann, WHITE Randall P. et VAN VELSOR Ellen, *Breaking the glass ceiling*, Boston, Addison-Wesley, 1987.
- NINA & LOUISE ASSOCIATION, [en ligne], <https://ninaetlouise.wixsite.com/ninaetlouise>.
- NOCHLIN Linda, *Femmes. Art et pouvoir*, trad. de l'anglais par Oristelle Bonis, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1989.
- NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, 3 t.
- PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998 (Champs. Histoire).
- EAD., *Des femmes rebelles. Olympe de Gouges, Flora Tristan, George Sand*, Tunis, Elyzad, 2014.
- PIKETTY Thomas, *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.
- PLANTÉ Christine, *La Petite Soeur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989.
- POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e-XXI^e siècle. Du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006.
- Présence Compositrices*, [en ligne], https://www.presencecompositrices.com/recherche-compositrice?s=&is_v=1.
- Projet UPL 2016-2019, « Genre et Transmission. Pour une autre archéologie du genre », [en ligne], <https://legs.cnrs.fr/genre-et-transmission-pour-une-autre-archeologie-du-genre/>.
- PRUVOST Jean, « Journées du patrimoine : Et pourquoi pas du «matrimoine» ? », article du 16 septembre 2017, [en ligne], <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/09/16/37002-20170916ARTFIG00003-journees-du-patrimoine-et-pourquoi-pas-du-matrimoine.php>.
- REID Martine, *Des Femmes en littérature*, Paris, Belin, 2010.
- REY Alain e. a. (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, nouv. éd. augmentée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2010.
- RUIZ Geneviève, « Non, "matrimoine" n'est pas un néologisme », dans *Hémisphères*, n°18, [en ligne], <https://revuehemispheres.com/non-matrimoine-nest-pas-un-neologisme/>.
- STARHAWK, *Webs of Power: Notes from the Global Uprising*, Gabriola Island, New Society Ltd., 2002.

THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2^e éd. revue et augmentée, Lyon, ENS Éditions, 2007 (1998).

VALLÉE Edith, *Le Matrimoine de Paris. 20 itinéraires, 20 arrondissements*, Chamalières, Christine Bonneton, 2018.

UNESCO, « Qu'entend-t-on par "Patrimoine culturel"? » [en ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/unesco-database-of-national-cultural-heritage-laws/frequently-asked-questions/definition-of-the-cultural-heritage/>.

De l'historicité à la contemporanéité du matrimoine : enjeux critiques

Mémoire-essai

par Anh Thy NGUYEN

RÉSUMÉ

Ce mémoire-essai aborde et problématise les enjeux critiques de la notion de « matrimoine » dans son historicité et dans sa contemporanéité. Il s'articule en trois parties. La première retrace les origines du terme « matrimoine », ses évolutions sémantiques jusqu'à ses acceptions contemporaines, dans un parallélisme avec son pendant masculin « patrimoine ». La deuxième partie traite d'une question transversale aux études féministes, à savoir celle des mécanismes d'invisibilisation des femmes, selon deux principales logiques, celle de l'accès à la capitalisation et celle des critères de patrimonialisation, toutes deux empreintes de biais masculins qu'il reste à déconstruire. La troisième partie s'attache à la vive actualité de la notion de « matrimoine », au succès dont elle jouit et dont témoignent les nombreuses initiatives culturelles en la matière. Plus largement, elle envisage le matrimoine comme un outil critique d'analyse permettant l'appréhension de tout processus d'invisibilisation des minorités, interroge, de façon inédite, les fondements d'une notion en construction et d'un champ théorique à construire ; élargit les contours de notre héritage culturel commun à une vision plus inclusive et convergente de son corpus.

MOTS-CLÉS :

Matrimoine ; héritage culturel ; invisibilisation des femmes ; biais masculin ; mémoire collective et inclusive.